

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

30 juin 2011
(non audité)

Table des matières

RAPPORT DE GESTION

INTRODUCTION.....	4
Énoncés prospectifs.....	6
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2011.....	7
Présentation de l'information financière.....	7
Ententes fédérales-provinciales-territoriales.....	7
Plan de réduction du déficit du gouvernement du Canada.....	7
Assurance prêt hypothécaire.....	8
Perspectives économiques.....	9
Mises en chantier d'habitations.....	9
Marché de la revente.....	10
SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS.....	10
FAITS SAILLANTS DU BILAN.....	11
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	13
INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA TRANSITION AUX IFRS.....	15
CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS.....	15
RÉSULTATS FINANCIERS SECTORIELS.....	16
Objectif 1 – Aider les Canadiens dans le besoin.....	16
Objectif 2 – Faciliter l'accès à des logements plus abordables et de meilleure qualité pour tous les Canadiens.....	20
ANALYSE DES RISQUES.....	30
Approche de la SCHL en matière de gestion des risques.....	30
Cadre de gestion des risques d'entreprise.....	30
Activités d'octroi de prêts.....	30
Assurance prêt hypothécaire.....	31
Titrisation.....	31
CHANGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL CLÉ.....	31

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	33
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS (NON AUDITÉS).....	39

RAPPORT DE GESTION

30 juin 2011

Rapport de gestion

INTRODUCTION

Depuis plus de 65 ans, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Créée sous forme de société d'État fédérale en 1946 pour remédier à la pénurie de logements après la guerre, son rôle a depuis évolué en fonction des besoins des Canadiens. Aujourd'hui, elle collabore étroitement avec les provinces et territoires ainsi qu'avec les secteurs privé et sans but lucratif afin d'aider les Canadiens à faible revenu à trouver des logements abordables et de meilleure qualité. Elle aide également les Canadiens d'origine autochtone vivant dans les réserves à améliorer leurs conditions de vie.

Par le biais de ses activités de recherche et de diffusion de l'information sur le logement et d'analyse de marché, la SCHL favorise la prise de décisions éclairées par les consommateurs et les membres du secteur du logement. De plus, par l'intermédiaire de SCHL International, elle facilite les ventes à l'exportation de produits et services canadiens en matière de logement.

Aux fins du financement de l'habitation, la SCHL exerce des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation pour contribuer à la santé et à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation et faciliter l'accès au financement à l'échelle du pays. Ainsi, elle assure des prêts pour des logements dans des collectivités rurales ou de petite taille et pour des centres d'hébergement et des résidences pour personnes âgées.

Les normes prudentes de souscription de la SCHL et sa présence sur le marché ont contribué à la résilience ainsi qu'à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation pendant le récent ralentissement économique. La qualité du portefeuille de prêts hypothécaires assurés par la SCHL demeure élevée et le taux d'arriérés des prêts assurés demeure historiquement faible et conforme à la tendance sectorielle.

La SCHL est régie par son Conseil d'administration et rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. En tant que société d'État, la SCHL doit également respecter certaines exigences en matière de régie et de responsabilité en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL).

Il incombe à la direction de s'assurer que l'information fournie dans le rapport financier trimestriel (RFT) est conforme aux états financiers consolidés trimestriels non audités. L'information vise à faire un survol des résultats de la SCHL pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, avec les informations comparatives pour les périodes correspondantes de 2010. Le rapport de gestion inclut des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les objectifs énoncés dans le Résumé du Plan d'entreprise qui peuvent influencer sur les trois mois à l'étude et les trimestres futurs.

L'information financière de 2011 et 2010 contenue dans les présentes ainsi que les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), sauf si des méthodes comptables nouvelles ou modifiées ont été adoptées pendant les trois mois à l'étude (il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités). La Société a adopté les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011 et fournit des informations comparatives pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

Le présent RFT inclut les premiers états financiers consolidés trimestriels non audités publics conformes aux IFRS. Les incidences de la transition des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada aux IFRS sont expliquées à la note 21 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires paraissant dans le présent RFT ainsi qu'avec le Rapport annuel 2010 de la SCHL.

Énoncés prospectifs

Le rapport financier trimestriel de la SCHL contient des énoncés prospectifs concernant les objectifs, les stratégies et les résultats financiers prévus. Il existe des risques et des incertitudes qui sont indépendants de la volonté de la SCHL, notamment en ce qui concerne la conjoncture économique, la situation financière et le contexte réglementaire, à l'échelle nationale et internationale. Ces risques et incertitudes, entre autres, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2011

Présentation de l'information financière

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), la SCHL commencera, à compter d'avril 2011, à publier des rapports financiers trimestriels, y compris des états financiers consolidés trimestriels non audités, pour chacun des trois premiers trimestres de l'exercice dans les 60 jours civils suivant la fin du trimestre. L'exercice de la SCHL correspond à l'année civile. En vertu de la LGFP, la SCHL publiera des états financiers consolidés trimestriels non audités pour les trimestres clos le 30 juin et le 30 septembre 2011. Dans l'avenir, les états financiers consolidés trimestriels non audités seront publiés pour les trimestres clos les 31 mars, 30 juin et 30 septembre. Le Rapport annuel continuera d'être déposé au Parlement tel qu'il est prévu.

Le rapport financier trimestriel inclura :

- un rapport de gestion exposant les résultats financiers, les risques et les changements importants concernant le fonctionnement, le personnel et les programmes;
- la présentation de l'information sur l'utilisation des crédits;
- les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires pour le trimestre à l'étude et le cumul de l'exercice ainsi que les informations comparatives de l'exercice précédent.

Ententes fédérales-provinciales-territoriales

À l'automne 2009, le gouvernement du Canada a organisé des consultations avec les provinces et territoires ainsi qu'avec les parties prenantes des secteurs public et privé au sujet de l'optimisation des investissements fédéraux dans le logement et la lutte contre l'itinérance pour la période 2011-2014. Le gouvernement a approuvé la prorogation du financement des programmes de la SCHL au niveau courant de 253,1 millions de dollars par exercice.

Le 4 juillet 2011, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement ont annoncé un investissement conjoint de 1,4 milliard de dollars, en vue d'abaisser le nombre de Canadiens ayant des besoins de logement, selon le Cadre de référence pour le logement abordable 2011-2014. Selon ce Cadre, les provinces et territoires auront la flexibilité nécessaire pour investir dans un éventail de programmes et d'initiatives en vue d'atteindre le résultat global attendu, soit d'améliorer l'accès à des logements abordables qui seront adéquats, convenables et durables. Les initiatives qui seront entreprises selon le cadre pourront inclure la construction, la rénovation, l'aide à l'accession à la propriété, les suppléments au loyer, les allocations-logements et l'hébergement de victimes de violence familiale. Des ententes bilatérales ont été signées en juillet 2011 avec des provinces et territoires et d'autres le seront plus tard.

Plan de réduction du déficit du gouvernement du Canada

Dans son Budget 2011, le gouvernement fédéral a annoncé qu'un plan de réduction du déficit serait examiné à l'échelle du gouvernement en 2011-2012. L'Examen vise à améliorer l'efficacité et l'efficacé des activités et programmes gouvernementaux en vue d'assurer l'utilisation optimale des fonds publics.

« L'Examen portera sur les dépenses de programmes directes votées par le Parlement. L'Examen mettra tout particulièrement l'accent sur les économies au chapitre des dépenses de fonctionnement et sur l'amélioration de la productivité, tout en évaluant la pertinence et l'efficacité des programmes.¹ »

¹ Budget 2011, chapitre 5 : *Plan de rétablissement de l'équilibre budgétaire* (6 juin 2011)

La SCHL participe à l'Examen. Les résultats de ce dernier seront inclus dans le Budget 2012.

Assurance prêt hypothécaire

Dans un effort soutenu pour maintenir un secteur canadien du logement solide et stable, le gouvernement du Canada a apporté des ajustements aux paramètres de la garantie gouvernementale couvrant les assureurs canadiens de prêts hypothécaires. Pendant le premier trimestre de 2011, les changements suivants ont été annoncés à l'égard des prêts admissibles à l'assurance prêt hypothécaire :

- la réduction de la période d'amortissement maximale pour les nouveaux prêts hypothécaires couverts par la garantie gouvernementale et assortis d'un rapport prêt-valeur de plus de 80 %, laquelle est passée de 35 à 30 ans (depuis le 18 mars 2011);
- la réduction du montant maximal assurable que les Canadiens peuvent emprunter en refinançant un prêt hypothécaire, lequel est passé de 90 à 85 % de la valeur du logement (depuis le 18 mars 2011);
- l'élimination de la garantie gouvernementale couvrant les marges de crédit sur l'avoir propre foncier non amorties (depuis le 18 avril 2011).

Ces changements réduiront considérablement le total des paiements d'intérêts sur les prêts hypothécaires, ce qui permettra aux familles canadiennes d'accroître leur avoir propre foncier plus rapidement. Juste après l'entrée en vigueur de ces changements, les volumes de prêts assurés pour l'achat de logements de propriétaires-occupants ont diminué d'environ 10 % et ils étaient d'à peu près 5 % inférieurs aux volumes antérieurs à la fin de juin. Les activités de refinancement ont diminué de près de 40 % et sont demeurées à ce niveau.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget fédéral de juin 2011, un cadre législatif a été adopté pour formaliser les accords sur l'assurance prêt hypothécaire avec les assureurs privés, y compris les règles applicables aux prêts hypothécaires couverts par la garantie gouvernementale. De plus, des changements ont été apportés à la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) :

- l'ajout d'un règlement, sur la recommandation du ministre des Finances, précisant les critères que la SCHL applique aux prêteurs agréés ainsi qu'aux prêts assurés;
- l'ajout d'une disposition permettant au ministre des Finances d'imposer des frais à la SCHL pour compenser le gouvernement en raison du risque soulevé par les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL;
- l'ajout d'un pouvoir permettant au ministre des Finances d'obliger la SCHL à fournir de l'information directement au ministre des Finances ainsi qu'au surintendant des institutions financières, au gouverneur de la Banque du Canada, au président du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada et au commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada;
- l'ajout d'une obligation pour la SCHL de maintenir et de mettre à la disposition du grand public des livres, registres et autres documents sur ses activités tel qu'il est établi par le ministre des Finances.

Des détails sur ces changements seront inclus dans le règlement qui devrait être finalisé pendant les douze prochains mois. Il n'y a pas d'incidence sur les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL puisque le cadre ne sert qu'à formaliser des accords existants. La SCHL continue :

- d'exercer ses activités selon les paramètres établis par le ministère des Finances;
- à fournir au gouvernement des avis et de l'information sur les marchés de l'habitation ainsi que des renseignements sur ses activités d'assurance prêt hypothécaire;

- à rendre des comptes au Parlement et au grand public sur ses activités, notamment d'assurance prêt hypothécaire, dans son Résumé du Plan d'entreprise, son Rapport annuel et ses rapports financiers trimestriels.

En général, jusqu'à maintenant en 2011, la conjoncture économique a été favorable sur le plan des demandes de règlement traitées par la SCHL. Les taux de chômage et hypothécaires ont diminué et le prix moyen des logements a augmenté. Dans l'ensemble, les niveaux et taux d'arriérés se sont améliorés et les volumes de demandes de règlement ont été inférieurs aux prévisions. Compte tenu des prévisions économiques courantes, ces tendances devraient se maintenir et peut-être s'améliorer modérément dans l'avenir.

Perspectives économiques

L'économie canadienne continue à se rétablir à la suite du ralentissement économique mondial. Dans son Rapport sur la politique monétaire (RPM) de juillet 2011, la Banque du Canada a indiqué que l'expansion économique nationale est généralement conforme aux projections incluses dans son RPM d'avril. Les investissements des entreprises au Canada devraient demeurer solides, les dépenses des ménages devraient s'accroître davantage en fonction du revenu disponible et les exportations nettes devraient soutenir la croissance. Selon les prévisions incluses dans le rapport Consensus Economics de juillet 2011, la croissance économique canadienne devrait atteindre 2,8 % en 2011 et 2,5 % en 2012.

Selon les Perspectives du marché de l'habitation de la SCHL pour le deuxième trimestre de 2011, l'emploi devrait s'améliorer au rythme de la conjoncture économique et s'accroître de 1,6 % en 2011 et 1,7 % en 2012. Le taux de chômage devrait diminuer pour atteindre 7,6 % en 2011 et environ 7,2 % en 2012.

Des pressions inflationnistes temporaires ont été ressenties. Selon Statistique Canada, les prix à la consommation ont augmenté de 3,1 % pendant les 12 mois clos le 30 juin 2011, après avoir connu une hausse de 3,7 % en mai. La Banque du Canada prévoit que le taux d'inflation reviendra à la cible de 2 % au milieu de 2012.

Le 19 juillet 2011, la Banque du Canada a annoncé qu'elle maintiendrait son taux du financement à un jour à 1,0 %. La dernière augmentation du taux du financement à un jour remonte au 8 septembre 2010, lorsque la Banque l'avait augmenté de 25 points de base.

Le taux du financement à un jour influe directement sur les taux hypothécaires, fixes ou variables, à plus court terme et indirectement sur les taux hypothécaires à plus long terme. Puisque le taux du financement à un jour devrait être relativement stable en 2011, les taux hypothécaires, plus particulièrement les taux à court terme ou variables, devraient demeurer historiquement faibles.

Selon les Perspectives du marché de l'habitation de la SCHL pour le deuxième trimestre de 2011, les taux hypothécaires affichés devraient demeurer relativement stables pendant la plus grande partie de 2011 avant d'augmenter légèrement en 2012. Pour 2011, le taux hypothécaire à un an affiché devrait se situer entre 3,1 % et 3,5 %, tandis que les taux à trois et cinq ans affichés devraient s'établir entre 4,1 % et 5,6 %. En 2012, le taux à un an affiché devrait atteindre entre 3,4 % et 4,3 %, alors que les taux à trois et cinq ans affichés devraient se situer entre 4,2 % et 6,3 %.

Mises en chantier d'habitations

Les mises en chantier d'habitations au Canada se sont rétablies depuis le récent ralentissement économique et ont atteint 189 930 logements en 2010, en hausse par rapport à 149 081 en 2009. La SCHL prévoit que les mises en chantier d'habitations se situeront dans des fourchettes de 166 600 à 192 200 logements en 2011 et de 163 200 à 207 500 logements en 2012, ce qui est conforme au taux global de la demande démographique au Canada.

Marché de la revente

Les ventes MLS® se sont améliorées entre août 2010 et janvier 2011. En revanche, elles ont continuellement diminué pendant les quatre mois suivants (février à mai 2011) avant de s'accroître de nouveau en juin. Les ventes MLS® ont été de 446 503 en 2010, en baisse par rapport à 464 545 en 2009. À l'échelle nationale, la SCHL prévoit que les ventes MLS® de logements existants se situeront dans des fourchettes de 429 500 à 480 000 logements en 2011 et de 410 000 à 511 900 logements en 2012.

Le prix moyen MLS® s'est établi à 339 058 \$ en 2010 dans l'ensemble, en hausse comparativement à 320 393 \$ en 2009. Après avoir augmenté pendant le premier semestre de 2011, le prix moyen MLS® devrait ralentir durant le reste de l'exercice. Néanmoins, il devrait s'accroître légèrement dans l'avenir puisque la conjoncture des marchés devrait demeurer dans la fourchette d'un marché équilibré. La SCHL prévoit que le prix moyen MLS® se situera dans des fourchettes de 347 700 \$ à 374 300 \$ en 2011 et de 349 500 \$ à 385 000 \$ en 2012.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

La SCHL présente ses résultats pour ses principales activités et consolide les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité ad hoc :

- **Application des programmes de logement** : les dépenses des programmes de logement et les charges opérationnelles sont financées au moyen de crédits parlementaires.
- **Octroi de prêts** : les produits sont composés des produits d'intérêts générés par le portefeuille de prêts qui sont financés au moyen d'emprunts.

L'application des programmes de logement et les activités d'octroi de prêts visent à soutenir les Canadiens dans le besoin et sont exercées selon le point d'équilibre.

- **Assurance prêt hypothécaire** : les produits sont composés des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements. Les charges sont composées des charges opérationnelles et des règlements nets. Les activités d'assurance génèrent la quasi-totalité du résultat net de la Société.
- **Titrisation** : les produits sont tirés des droits de demande, des droits de cautionnement et des produits de placements. Les dépenses sont composées principalement des charges d'intérêts.

L'assurance prêt hypothécaire et la titrisation facilitent l'accès à des logements plus abordables et de meilleure qualité et contribuent à la disponibilité adéquate du crédit hypothécaire sur les marchés de l'habitation. Ces activités sont exercées sur une base commerciale.

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) : les produits sont principalement composés des produits de placements. Ces produits servent à couvrir les charges opérationnelles ainsi que les charges d'intérêts sur les Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

FAITS SAILLANTS DU BILAN

(En millions de dollars)	30 juin 2011	31 décembre 2010 ¹⁾	Écart	1 ^{er} janvier 2010
Total de l'actif	296 688	287 947	8 741	267 695
Total du passif	285 456	277 441	8 015	258 957
Capital d'apport	25	25	-	25
Cumul des autres éléments du résultat global (CAERG)	599	610	(11)	207
Résultats non distribués (autres) ²⁾	1 616	963	653	1 998
Résultats non distribués affectés à la capitalisation	8 992	8 908	84	6 508
Total des capitaux propres du Canada	11 232	10 506	726	8 738

1) La SCHL a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011 (et présente des informations comparatives pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010). Il y a lieu de se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités pour obtenir un rapprochement des incidences de la transition.

2) Y compris les résultats non distribués non affectés, le fonds de réserve et les éliminations interentités.

Actif et passif

Le total de l'actif et le total du passif ont atteint, respectivement, 297 et 285 milliards de dollars au 30 juin 2011, en hausse de 3 % depuis le 31 décembre 2010. La croissance nette a été principalement attribuable à une hausse nette de 10 milliards de dollars des Obligations hypothécaires du Canada, partiellement contrebalancée par les remboursements de 2 milliards de dollars relativement aux TH LNH à taux variable dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA).

Capitaux propres du Canada

Les capitaux propres du Canada sont composés des trois éléments ci-dessous :

▪ Capital d'apport

Le capital d'apport de la SCHL est de 25 millions de dollars, sauf si le gouverneur en conseil en décide autrement.

▪ Cumul des autres éléments du résultat global (CAERG)

Le CAERG représente le cumul des gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des placements inclus dans les portefeuilles des activités d'assurance et de titrisation. Il s'élevait à 599 millions de dollars au 30 juin 2011.

▪ Résultats non distribués

Les résultats non distribués totalisent 10 608 millions de dollars, dont une tranche de 8 992 millions de dollars a été affectée à la capitalisation des activités d'assurance et de titrisation.

Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé annuel de la SCHL réduit le déficit annuel du gouvernement pour l'exercice considéré et les résultats non distribués et le CAERG consolidés réduisent le déficit accumulé du gouvernement. Pendant les dix derniers exercices, la SCHL a contribué pour plus de 14 milliards de dollars à la réduction du déficit annuel du gouvernement au moyen de son impôt sur le résultat et de son résultat net.

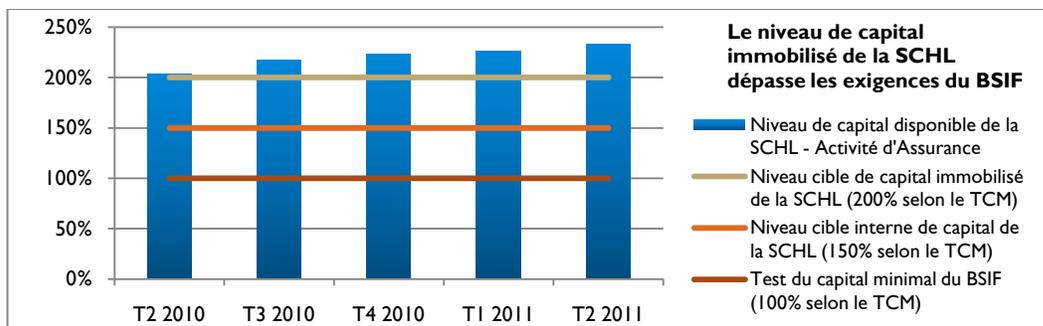
La *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et la *Loi nationale sur l'habitation* régissent l'affectation des résultats non distribués de la Société.

Les résultats non distribués des activités d'assurance sont affectés conformément au cadre de gestion du capital fondé sur les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Conformément à son cadre de gestion du capital, la SCHL applique les pratiques prudentes établies par le BSIF pour protéger les contribuables canadiens contre les coûts futurs éventuels découlant des défauts de paiement de prêts hypothécaires et pour assurer l'égalité des chances avec les assureurs privés de prêts hypothécaires. Le BSIF applique le test du capital minimal (TCM) pour établir si la capitalisation d'un assureur est suffisante.

Le pourcentage selon le TCM est le niveau de capital disponible par rapport au niveau de capital requis. Le niveau de capital disponible est égal à la somme des résultats non distribués des activités d'assurance et du CAERG. Le niveau de capital requis est établi en appliquant les facteurs de risque du BSIF aux actifs et passifs des activités d'assurance.

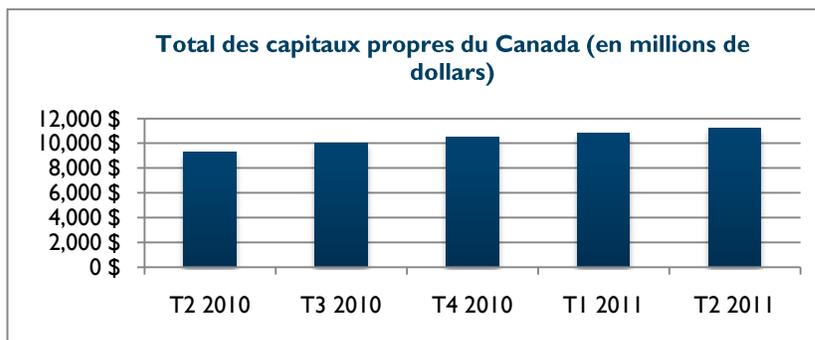
La SCHL a déterminé qu'un niveau cible interne de capital de 150 % selon le TCM est approprié pour donner assez de temps à la direction afin de résoudre des problèmes financiers éventuels. Afin de minimiser la probabilité de ne pas respecter son niveau cible interne de capital, la SCHL s'est aussi fixé un niveau cible de capital immobilisé de 200 % selon le TCM et elle affecte ses résultats non distribués aux fins de capitalisation en se fondant sur ce niveau. Ainsi, le niveau cible de capital immobilisé de la SCHL est d'au moins le double du niveau de capital requis par le BSIF.



Les résultats non distribués des activités de titrisation sont également affectés selon des principes de capital réglementaire ou économique.

La Société conserve les résultats non distribués des activités d'octroi de prêts conformément à sa stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation. Ces résultats non distribués incluent aussi les variations latentes de la juste valeur des instruments financiers ainsi que les gains et pertes actuariels. Le fonds de réserve des activités d'octroi de prêts est assujéti à une limite prescrite. Dans l'éventualité où le fonds de réserve dépasserait cette limite, la SCHL devrait verser le surplus au gouvernement du Canada.

Au 30 juin 2011, le total des capitaux propres du Canada s'élevait à 11 232 millions de dollars, en hausse de 726 millions de dollars, ou 7 %, depuis le 31 décembre 2010. Cette hausse provient essentiellement du résultat net des activités d'assurance et de titrisation. D'autres détails sont fournis à la rubrique sur l'objectif 2 des résultats financiers sectoriels.



FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les 30 juin		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Total des produits	3 320	3 415	(95)	7 083	7 093	(10)
Total des charges	2 799	2 970	(171)	6 048	6 261	(213)
Impôt sur le résultat	138	123	15	273	224	49
Résultat net	383	322	61	762	608	154
Autres éléments du résultat global	(3)	(129)	126	(36)	(88)	52
Résultat global	380	193	187	726	520	206
GESTION DES RESSOURCES						
Total des charges opérationnelles (inclus dans le total des charges ci-dessus)	101	106	(5)	211	199	12
Années-personnes	499	518	(19)	992	1 015	(23)

Produits

Pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, le total des produits a diminué, respectivement, de 3 % et 0,1 % (respectivement, 95 et 10 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette diminution découle essentiellement de la réduction des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement puisque le Plan d'action économique du Canada (PAEC) est arrivé à terme le 31 mars 2011. La réduction des crédits a été partiellement contrebalancée par les augmentations des gains sur la vente d'instruments financiers et des produits d'intérêts sur les TH LNH.

Charges

Le total des charges a diminué de 6 % et 3 % (respectivement, 171 et 213 millions de dollars) pendant, respectivement, les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats s'expliquent principalement par la réduction des dépenses des programmes de logement, tel qu'il a été mentionné, et par la baisse des règlements nets d'assurance prêt hypothécaire en raison de l'amélioration de la conjoncture économique. Les baisses des dépenses des programmes de logement et des règlements nets d'assurance prêt hypothécaire ont été partiellement contrebalancées par une hausse des charges d'intérêts sur les OHC, en raison de l'accroissement des émissions.

Résultat net

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net s'est accru de 61 millions de dollars (19 %) et 154 millions de dollars (25 %) pendant, respectivement, les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (AERG) de la SCHL sont composés des gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des placements inclus dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance et de titrisation. Ces placements sont classés dans les instruments disponibles à la vente et les gains et pertes latents sur la juste valeur y afférents sont imputés aux AERG. Les AERG incluent aussi les gains et pertes actuariels nets des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite offerts par la SCHL. Selon les IFRS, les gains et pertes actuariels sont inclus dans les AERG à mesure qu'ils surviennent puis virés aux résultats non distribués.

Pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, les AERG se sont accrus, respectivement, de 98 % (126 millions de dollars) et 59 % (52 millions de dollars), par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des AERG a été attribuable à la diminution des pertes actuarielles nettes des régimes de retraite à prestations déterminées, principalement en raison des variations du taux d'actualisation pendant les périodes à l'étude, diminution qui a été partiellement contrebalancée par une augmentation des gains réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente qui ont été reclassés des AERG au résultat net.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA TRANSITION AUX IFRS

Les principales méthodes comptables et les changements de méthodes comptables de la SCHL sont décrits à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

La Société a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) le 1^{er} janvier 2011, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les états financiers consolidés trimestriels non audités pour la période close le 30 juin 2011 constituent les premiers états financiers publics de la Société à avoir été préparés selon les IFRS et incluent les informations comparatives de 2010. Pour un survol des incidences de l'adoption des IFRS, il y a lieu de se reporter à la note 21, « Transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) », dans les états financiers consolidés trimestriels non audités pour la période close le 30 juin 2011.

CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

IFRS 9

Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers* qui a été modifiée le 28 octobre 2010 afin de remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

La norme IFRS 9 utilisera, à compter du 1^{er} janvier 2013, une approche unique pour le classement des actifs financiers en fonction d'une évaluation soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Celle-ci reposera sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ses actifs financiers. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de la norme IFRS 9 sur ses états financiers.

IFRS 10, 11 et 12

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10 *États financiers consolidés*, IFRS 11 *Accords conjoints* et IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*. Les nouvelles règles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*, de même que la norme du SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc*. Elle fournit un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation.

La norme IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et elle établit les principes de présentation de l'information financière liée aux activités communes.

La norme IFRS 12 regroupe, rehausse et remplace les exigences quant à l'information à fournir relativement aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées non consolidées.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

IFRS 13

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* qui définit la juste valeur, fournit une grille unique pour l'évaluation de la juste valeur et précise l'information à fournir en lien avec celle-ci. Bien que la norme IFRS 13 ne comporte aucune nouvelle règle, elle fixe les exigences relatives au calcul et à l'information à fournir lorsque des éléments doivent être évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IAS 1

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 1 *Présentation de l'information financière* aux termes desquels les composants des « autres éléments du résultat global » doivent être présentés sous deux catégories. Les éléments seront ainsi regroupés selon qu'ils seront appelés ou non à un reclassement ultérieur sous le résultat net.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012. La Société ne prévoit pas d'incidence majeure sur ses états financiers.

IAS 19

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*. Ceux-ci permettent l'abandon de la méthode du « corridor » et rehaussent les exigences en matière de comptabilisation et de présentation d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'abandon de la méthode du « corridor » n'a aucune incidence sur la façon dont les gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sont déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La Société n'a pas constaté à ce jour d'autres incidences que pourrait avoir cette nouvelle norme sur ses états financiers.

RÉSULTATS FINANCIERS SECTORIELS

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'application des programmes de logement et les activités d'octroi de prêts ainsi que les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui forment les objectifs, respectivement, 1 et 2 de la SCHL. Ces objectifs et d'autres indicateurs de rendement sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2010 de la SCHL.

Objectif 1 – Aider les Canadiens dans le besoin

APPLICATION DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Les dépenses des programmes de logement servent à financer les programmes et les activités visant les besoins de logement des Canadiens vivant à l'extérieur des réserves ainsi que des Autochtones vivant dans les réserves.

Chaque année, la Société dépense environ 2 milliards de dollars (compte non tenu du Plan d'action économique du Canada (PAEC)) pour aider les Canadiens dans le besoin. De ce montant, une tranche d'environ 1,7 milliard de dollars se rapporte à des engagements continus, à long terme, pour le logement social, y compris un montant de 1 milliard de dollars transféré aux provinces et territoires qui administrent le portefeuille de logements conformément aux ententes sur le logement social conclues avec la SCHL.

Le PAEC, qui était une mesure temporaire d'une durée de deux ans et est arrivé à terme le 31 mars 2011, a donné lieu à des augmentations des dépenses des programmes de logement en 2009, 2010 et 2011. En vertu du PAEC, la SCHL a engagé une tranche de 1,925 milliard de dollars du montant de 2,075 milliards de dollars investi dans le logement social pour la construction de logements abordables et la rénovation ou l'amélioration de logements sociaux. De ce montant de 2,075 milliards de dollars, une tranche de 150 millions de dollars a été engagée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour le logement dans les réserves. Le PAEC visait à créer des emplois au moyen d'investissements rapides et ciblés ainsi qu'à soutenir la construction et la rénovation de logements sociaux.

(En millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les 30 juin		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Dépenses des programmes de logement	382	617	(235)	1 146	1 581	(435)
Charges opérationnelles	27	29	(2)	58	56	2
Total des crédits	409	646	(237)	1 204	1 637	(433)

Pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, le total des crédits a diminué, respectivement, de 37 % et 26 % (237 et 433 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces diminutions ont découlé essentiellement de la baisse des dépenses en vertu du PAEC et de l'Initiative en matière de logement abordable (ILA). Ces résultats s'expliquent largement par l'utilisation accélérée du financement disponible en 2010 ainsi que l'arrivée à terme du PAEC le 31 mars 2011.

Pour les six mois clos le 30 juin 2011, les dépenses en vertu du PAEC et de l'ILA ont diminué, respectivement, de 315,3 et 82,4 millions de dollars. Ces résultats s'expliquent largement par l'utilisation accélérée du financement disponible en 2010 ainsi que l'arrivée à terme du PAEC le 31 mars 2011. La SCHL a utilisé en totalité le financement disponible en vertu du PAEC pendant sa durée de deux ans.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La SCHL reçoit des fonds du gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires pour les dépenses des programmes de logement, y compris les charges opérationnelles. Le total des crédits comptabilisés au 30 juin 2011 s'est élevé à 1 204 millions de dollars (il y a lieu de se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités).

Les crédits parlementaires pour l'application des programmes de logement et les charges opérationnelles connexes sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global selon la comptabilité d'exercice, sans dépasser le plafond voté par le Parlement. Les dépenses engagées mais non remboursées sont présentées au bilan consolidé dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

Le tableau qui suit fait le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement à l'intention de la Société pendant l'exercice du gouvernement et le montant total engagé par la Société pendant son propre exercice pour l'application des programmes de logement.

(En millions de dollars)	2011	2010
Montant prévu pour l'application des programmes de logement		
Montant autorisé en 2010-2011 (2009-2010)		
Budget principal des dépenses	3 131	2 045
Budget supplémentaire des dépenses A ¹	-	1 025
Budget supplémentaire des dépenses B ¹	-	71
Budget supplémentaire des dépenses C ¹	2	-
	3 133	3 141
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2010 (2009)	(2 168)	(2 037)
Moins les crédits inutilisés pour 2010-2011 (2009-2010)	(170)	(113)
Tranche de 2010-2011 (2009-2010) comptabilisée en 2011 (2010)	795	991
Montant autorisé en 2011-2012 (2010-2011)		
Budget principal des dépenses	1 907	3 131
Budget supplémentaire des dépenses A ¹	256	-
Budget supplémentaire des dépenses B ¹	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C ¹	-	2
	2 163	3 133
Moins la tranche à comptabiliser pendant les trimestres futurs	(1 754)	(2 487)
Tranche de 2011-2012 (2010-2011) comptabilisée en 2011 (2010)	409	646
Total des crédits utilisés – Six mois clos le 30 juin	1 204	1 637

¹Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le gouvernement pendant son exercice.

En septembre 2008, un investissement de plus de 1,9 milliard de dollars dans le logement abordable et la lutte contre l'itinérance sur cinq ans, soit de 2009 à 2014, a été annoncé pour répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu, des sans-abri et des personnes à risque de le devenir. De ce montant, une tranche de 253,1 millions de dollars par an a été affectée précisément au logement abordable. La tranche de 2011-2012 provenant de cet investissement est incluse dans le tableau ci-dessus.

ACTIVITÉS D'OCTROI DE PRÊTS

La SCHL octroie des prêts aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières nations, aux provinces et aux territoires ainsi qu'aux municipalités. Le portefeuille de prêts de la SCHL comprend des prêts renouvelables ou non renouvelables aux fins de la production de logements du marché ou sociaux. Si un prêt se rapporte à des logements sociaux, ceux-ci peuvent être à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Dans le cadre de ses activités d'octroi de prêts, la SCHL peut réduire le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Ces prêts peuvent être consentis à des taux d'intérêt plus faibles puisque la SCHL contracte des emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État (PESE). Les produits des activités d'octroi de prêts sont en grande partie tirés des produits d'intérêts générés par le portefeuille de prêts.

En général, les prêts ne peuvent pas être remboursés par anticipation. En revanche, lorsque les emprunteurs ont le droit ou la capacité légale de le faire conformément aux documents de garantie, la SCHL cherche à minimiser l'incidence financière des remboursements anticipés en faisant valoir les dispositions relatives aux remboursements anticipés dans les documents de prêt, y compris le recouvrement de ses pertes d'intérêts.

Aux termes du Plan d'action économique du Canada (PAEC), des prêts directs à faible coût de 2 milliards de dollars ont été consentis aux municipalités, par l'intermédiaire de la SCHL, pour des travaux d'infrastructures liés au logement dans les villes à l'échelle du pays. Au 31 mars 2011, le montant intégral de 2 milliards de dollars avait été emprunté par les municipalités à l'échelle du pays. Pendant les deux ans de cette initiative temporaire en vertu du PAEC, la SCHL a approuvé 272 prêts directs à faible coût totalisant le montant intégral de 2 milliards de dollars.

(En millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les 30 juin		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Produits d'intérêts	171	163	8	340	326	14
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	(9)	(8)	(1)	(9)	(19)	10
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits (charges)	3	3	-	6	2	4
Charges d'intérêts	165	161	4	327	319	8
Charges opérationnelles	4	6	(2)	9	11	(2)
Impôt sur le résultat	(1)	-	(1)	-	(4)	4
Résultat net	(3)	(9)	6	1	(17)	18

Pour les trois mois clos le 30 juin 2011, le résultat net a reflété une perte de 3 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La réduction de la perte nette a été principalement attribuable à la croissance des produits d'intérêts nets découlant de l'augmentation des produits de placements en valeurs mobilières, puisque les soldes des placements et les taux d'intérêt se sont accrus en 2011.

Depuis le début de l'exercice, le résultat net s'est établi à 1 million de dollars, en hausse de 18 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat favorable a été principalement attribuable à la réalisation de gains latents de 10 millions de dollars sur les emprunts contractés aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM), ainsi qu'à la croissance des produits d'intérêts nets indiqué précédemment.

Les emprunts contractés aux termes du PPIM sont réputés ne pas l'être à la valeur marchande puisqu'ils sont financés par le gouvernement du Canada. Par conséquent, un gain a été comptabilisé le jour de leur transfert aux activités d'octroi de prêts afin d'enregistrer ces emprunts à leur juste valeur.

Pour le premier semestre de 2011, les emprunts aux termes du PPIM ont grimpé de 508 millions par rapport au premier semestre de 2010, puisque les activités d'octroi de prêts ont atteint leur sommet des deux ans du PPIM, ce qui a entraîné un gain cumulatif en 2011 de 10 millions de dollars supérieur à l'exercice précédent. Ce gain sera contrebalancé et amorti pendant les trimestres futurs jusqu'à ce que les emprunts connexes soient échus, de sorte que le gain net sera nul à l'échéance du PPIM.

(En millions de dollars)	Au		Écart
	30 juin 2011	31 décembre 2010	
Réserve pour les activités d'octroi de prêts	59	68	(9)

La réserve pour les activités d'octroi de prêts a diminué pendant le premier semestre en raison d'une perte actuarielle nette de 10 millions de dollars des régimes de retraite à prestations déterminées découlant essentiellement des variations du taux d'actualisation utilisé pendant la période.

Objectif 2 – Faciliter l'accès à des logements plus abordables et de meilleure qualité pour tous les Canadiens

ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Au Canada, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale doivent faire assurer les prêts hypothécaires à l'habitation lorsque les emprunteurs versent une mise de fonds inférieure à 20 %. L'obligation de contracter une assurance prêt hypothécaire pour les prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé protège les prêteurs en cas de défaut de paiement des emprunteurs, de sorte que les emprunteurs admissibles peuvent obtenir du crédit hypothécaire à des taux comparables à ceux qui versent des mises de fonds plus élevées. Ainsi, ils peuvent accéder à la propriété à un coût plus abordable, ce qui contribue à la solidité ainsi qu'à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation. La SCHL soutient aussi la liquidité du secteur canadien du crédit hypothécaire en offrant de l'assurance prêt hypothécaire pour les prêts à faible RPV, soit ceux pour lesquels la mise de fonds est d'au moins 20 %.

La SCHL a comme mandat d'accroître la qualité, l'abordabilité et le choix en matière de logement au Canada et d'assurer un accès équitable au financement de l'habitation à faible coût aux Canadiens admissibles dans toutes les régions du pays. La SCHL exerce ses activités d'assurance sur une base commerciale sans frais pour les contribuables canadiens depuis le milieu des années 90 et a contribué pour plus de 12 milliards de dollars à l'intention des contribuables canadiens depuis une dizaine d'années. Des pratiques de souscription prudentes et un excellent service à la clientèle ont permis à la SCHL de rester solide sur le marché, que la conjoncture économique ait été bonne ou mauvaise.

La SCHL poursuit ses efforts en vue d'accroître les connaissances des Canadiens en matière financière au moyen de ses outils et publications en ligne. En qualité d'organisme national responsable de l'habitation au Canada, la SCHL vise à ce que les Canadiens puissent prendre des décisions informées en matière de logement et collabore avec ses partenaires à l'échelle du secteur pour aider les Canadiens à améliorer leurs connaissances en finances.

VOLUME DE PRÊTS ASSURÉS

Indicateur	Six mois clos les 30 juin	
	2011	2010
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	274 080	314 188
Volume de prêts assurés (M \$)	43 469	50 373
Pourcentage du total des logements locatifs et de propriétaires-occupants à rapport prêt-valeur élevé à l'égard desquels un prêt hypothécaire a été assuré qui se trouvent dans un marché moins bien servi ou qui appuient des priorités particulières du gouvernement, voire les deux	44,9 %	41,3 %

En 2011, les marchés de l'habitation ont ralenti et la part de marché de la SCHL a diminué. En plus de ces baisses, les changements des règles applicables au crédit hypothécaire annoncés durant le premier trimestre de 2011 ont entraîné une réduction du marché de l'assurance prêt hypothécaire pour les logements de propriétaires-occupants à RPV élevé. Par conséquent, le volume total des prêts assurés (nombre de logements) au 30 juin 2011 était de 13 % inférieur au nombre correspondant de l'exercice précédent et de 20 % inférieur au volume indiqué dans le Plan d'entreprise et devrait demeurer inférieur aux prévisions pendant le reste de 2011.

CONTRATS D'ASSURANCE EN VIGUEUR

Contrats d'assurance en vigueur	Six mois clos les 30 juin	
	2011	2010
Total (G \$)	536	490
Logements de propriétaires-occupants	93 %	93 %
Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	7 %	7 %

Le total des contrats d'assurance en vigueur de la SCHL s'est accru à environ 536 milliards de dollars à la fin du deuxième trimestre de 2011, soit à peu près 9 % de plus qu'à la date correspondante de 2010.

ANALYSE FINANCIÈRE

Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont composés des primes d'assurance, des droits de demande pour les immeubles collectifs et des produits de placements. Les primes et les droits sont perçus à la date de prise d'effet du contrat d'assurance et sont imputés aux produits pendant la période de couverture d'assurance conformément à des facteurs actuariels qui tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut. Ces facteurs font annuellement l'objet d'un examen par l'actuaire externe de la SCHL.

Puisque la SCHL a le mandat d'exercer ses activités d'assurance sur une base commerciale, les primes et droits perçus et les produits d'intérêts doivent couvrir les règlements d'assurance et les autres charges. Ils doivent aussi fournir un taux de rendement raisonnable au gouvernement du Canada. La Société exerce ses activités d'assurance sans qu'il en coûte un sou aux contribuables canadiens.

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin		Écart	Six mois clos les 30 juin		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Primes, droits et autres produits	438	435	3	856	844	12
Produits de placements	149	147	2	297	291	6
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	2	4	(2)	4	5	(1)
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	36	22	14	108	31	77
Charges d'intérêts	-	-	-	1	-	1
Charges opérationnelles	49	49	-	97	93	4
Règlements nets :						
Pertes sur règlements	144	168	(24)	299	323	(24)
Variations de la provision pour règlements	(30)	(7)	(23)	(37)	13	(50)
Impôt sur le résultat	121	106	15	238	196	42
Résultat net	341	292	49	667	546	121
Règlement moyen versé (en milliers de dollars)	56	59	(3)	59	58	1
Primes et droits perçus :	435	608	(173)	775	1 031	(256)
Logements de propriétaires-occupants	88 %	91 %	(3)%	85 %	88 %	(3)%
Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	12 %	9 %	3 %	15 %	12 %	3 %
Ratio des charges opérationnelles (en %)	11,3 %	11,4 %	(0,1)%	11,4 %	11,1 %	0,3 %
Indice de l'importance des règlements ¹	S.O.	S.O.	S.O.	32,1 %	32,0 %	0,1 %

¹L'indice de l'importance des règlements reflète le rapport entre les pertes sur règlements et le montant initial des prêts assurés.

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	30 juin	31 décembre	Écart
	2011	2010	
Capital affecté aux activités d'assurance			
Résultats non distribués affectés	8 267	8 201	66
Cumul des autres éléments du résultat global	581	587	(6)
Capital affecté aux activités d'assurance	8 848	8 788	60
Résultats non distribués non affectés aux activités d'assurance	1 447	860	587
Résultats non distribués des activités d'assurance	9 714	9 061	653
Capital disponible pour les activités d'assurance (pourcentage des capitaux propres selon le TCM)	233 %	220 %	13 %

Trois mois clos le 30 juin 2011

Au deuxième trimestre de 2011, le résultat net s'est élevé à 341 millions de dollars, soit 49 millions de dollars (17 %) de plus qu'à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation a été largement attribuable à la croissance des gains nets réalisés sur les instruments financiers ainsi qu'à la baisse des règlements nets.

Au deuxième trimestre de 2011, les gains nets réalisés sur les instruments financiers ont atteint 36 millions de dollars, soit 14 millions de dollars (64 %) de plus qu'au deuxième trimestre de 2010, principalement en raison de la vigueur des marchés des obligations et des actions en 2011, comparativement à la période correspondante de 2010.

Les primes et droits acquis pendant le deuxième trimestre ont été relativement stables d'un exercice à l'autre. Les primes et droits perçus ont atteint 435 millions de dollars, soit 173 millions de dollars (28 %) de moins que durant la période correspondante de 2010. La diminution a découlé essentiellement des baisses des activités sur les marchés de l'habitation, de la part de marché et des volumes assurés à la suite des changements apportés aux règles de l'assurance prêt hypothécaire en mars et avril. Les primes et droits acquis ne sont pas immédiatement touchés par une baisse des primes et droits perçus puisqu'ils sont constatés sur la durée des contrats d'assurance.

Les règlements nets reflètent les pertes sur règlements et les variations de la provision pour règlements. Les règlements nets ont été de 47 millions de dollars (29 %) inférieurs au deuxième trimestre de 2011, comparativement au deuxième trimestre de 2010, en raison de la diminution des volumes de demandes de règlement, du maintien à la baisse des taux hypothécaires à cinq ans et de l'amélioration des taux de chômage.

Six mois clos le 30 juin 2011

Au premier semestre de 2011, le résultat net s'est élevé à 667 millions de dollars, soit 121 millions de dollars (22 %) de plus qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, largement en raison de la croissance des gains nets réalisés sur les instruments financiers ainsi que de la baisse des règlements nets. Le résultat net a dépassé de 98 millions de dollars (17 %) le cumul prévu dans le Plan d'entreprise et devrait demeurer supérieur au montant prévu dans le Plan d'entreprise pendant le reste de 2011.

Au premier semestre de 2011, les gains nets réalisés sur les instruments financiers ont atteint 108 millions de dollars, soit 77 millions de dollars (248 %) de plus qu'au premier semestre de 2010, principalement en raison de la vigueur des marchés des obligations et des actions en 2011, comparativement à la période correspondante de 2010. La vigueur des marchés a dépassé les attentes, de sorte que l'écart par rapport au Plan d'entreprise a atteint 77 millions de dollars. Il est prévu que les gains nets réalisés sur les instruments financiers continueront à dépasser le montant prévu dans le Plan d'entreprise pendant le reste de 2011.

Les primes et droits acquis sont demeurés relativement stables d'un exercice à l'autre et ont été de 6 % inférieurs au Plan d'entreprise. Depuis le début de l'exercice, les primes et droits perçus ont atteint 775 millions de dollars, soit 256 millions de dollars (25 %) de moins que durant le deuxième trimestre de 2010, en raison du ralentissement des marchés de l'habitation durant le deuxième semestre de 2010 et des baisses, de la part de marché et des volumes assurés en 2011. Les primes et droits non acquis sont directement touchés par ces baisses, mais les primes et droits acquis le sont moins puisqu'ils sont constatés sur la durée des contrats d'assurance. Puisque les primes et droits perçus en 2010 et 2011 ont été inférieurs au Plan d'entreprise, les primes et droits acquis seront inférieurs aux prévisions pendant le reste de 2011.

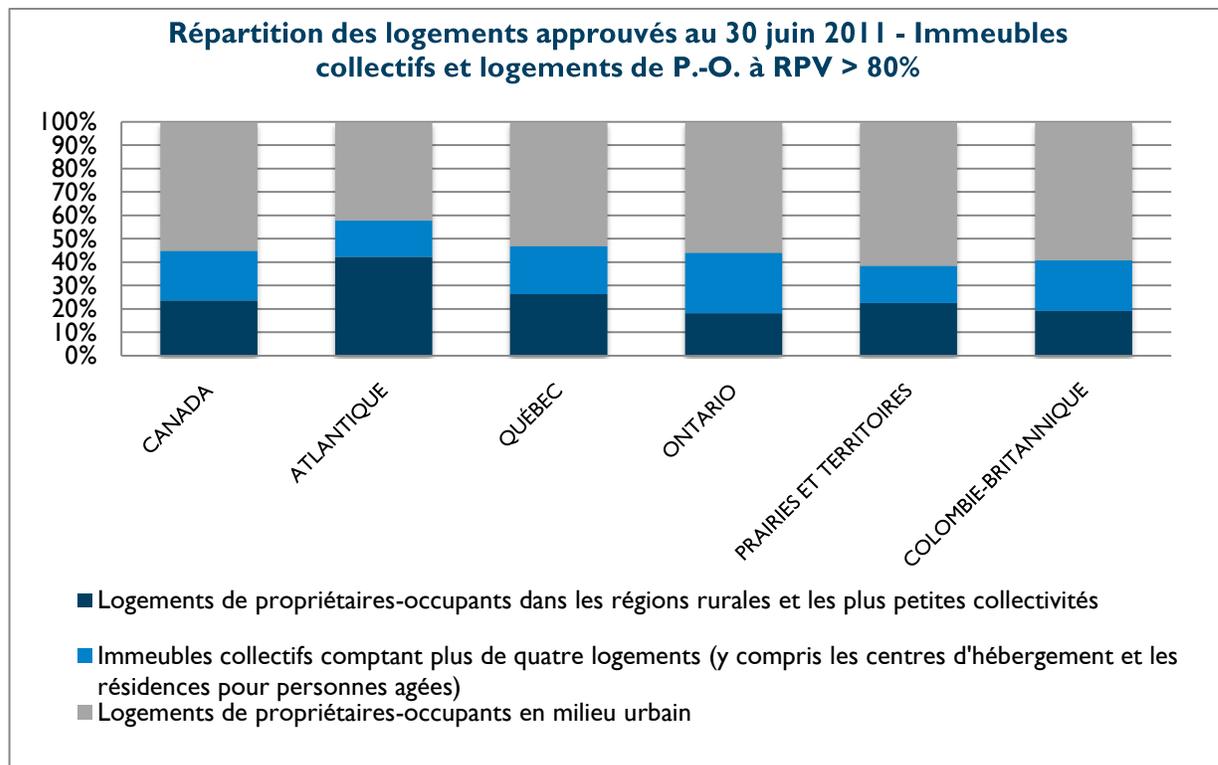
Les règlements nets reflètent les pertes sur règlements et les variations de la provision pour règlements. Depuis le début de l'exercice, les règlements nets ont été de 74 millions de dollars (22 %) inférieurs en 2011, par rapport à la période correspondante de 2010, en raison de la diminution des volumes de demandes de règlement, du maintien à la baisse des taux hypothécaires à cinq ans et de l'amélioration des taux de chômage. Les améliorations des volumes de demandes de règlement et de la conjoncture des marchés ont dépassé les prévisions, de sorte que les règlements nets ont été de 108 millions de dollars (29 %) inférieurs à ceux prévus. Puisque la conjoncture économique devrait continuer à s'améliorer en 2011 et que les volumes de prêts assurés devraient être inférieurs aux prévisions, il est prévu que les règlements nets en 2011 demeureront inférieurs aux résultats prévus.

SERVIR LES CANADIENS PARTOUT AU PAYS

La SCHL contribue à la solidité du système canadien de financement de l'habitation, en partie en comblant les écarts sur le marché qui ne sont pas couverts par les assureurs privés. Le mandat d'intérêt public de la SCHL, qui consiste à aider les Canadiens admissibles à choisir n'importe quel type de logement, la distingue de ses concurrents du secteur privé.

La SCHL continue d'être le seul assureur de prêts hypothécaires pour les grands immeubles collectifs (y compris les grands immeubles locatifs, les centres d'hébergement et les résidences pour personnes âgées). Son soutien exclusif envers tous les types de logement est d'une importance cruciale pour favoriser l'offre et maintenir la disponibilité d'un large éventail de types de logement au Canada.

La SCHL est également le principal assureur pour les logements situés dans les régions rurales et les plus petits marchés au Canada. Pendant le premier semestre de 2011, près de 45 % des volumes de prêts assurés pour des logements de propriétaires-occupants à RPV élevé ou pour des logements locatifs de la SCHL concernaient des marchés ou des types de logement peu ou pas visés par le secteur privé. Ce résultat est en hausse comparativement à 41 % durant la période correspondante de l'exercice précédent et a dépassé l'objectif de 33 %, largement en raison des volumes élevés d'immeubles collectifs.



Les assureurs privés de prêts hypothécaires ont la capacité de choisir les marchés sur lesquels ils exercent leurs activités et de négliger les régions du pays ou les types de logement qu'ils jugent moins rentables. L'écart de 10 % de la garantie gouvernementale entre la SCHL et les assureurs privés compense la SCHL pour cette différence. Ainsi, même si la garantie n'est pas la même, elle n'est qu'un des éléments assurant l'égalité des chances entre le seul assureur public et les assureurs privés.

GÉRER LES RISQUES DE MANIÈRE PRUDENTE

Le profil des contrats d'assurance en vigueur pendant le premier semestre de 2011 révèle la nature et le niveau des risques liés aux activités d'assurance de la SCHL. Celle-ci gère ses activités d'assurance de manière prudente sur le plan financier, notamment en respectant les lignes directrices du BSIF pour établir les niveaux de capital. Plus particulièrement, le niveau cible de capital immobilisé de la SCHL correspond au double du niveau de capital minimal requis par le BSIF.

Les demandes d'assurance sont examinées et évaluées attentivement par les prêteurs relativement aux risques avant d'être présentées à la SCHL, qui les évalue à son tour avant de les approuver. Aux fins de diligence raisonnable, la SCHL évalue divers risques liés à l'emprunteur, à la propriété et au marché, notamment le montant et la source de la mise de fonds, et applique des normes de crédit strictes pour confirmer la capacité de l'emprunteur à gérer ses obligations financières.

Tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit, pour la vaste majorité des prêts hypothécaires couramment assurés par la SCHL, le rapport prêt-valeur (RPV) est d'au plus 80 % en fonction de la valeur courante des propriétés. Pour le portefeuille de prêts assurés de la SCHL, l'avoir propre foncier moyen était de 45 % pendant le premier semestre de 2011, comparativement à 44 % durant la période correspondante de 2010.

Répartition des contrats d'assurance en vigueur pour logements de propriétaires-occupants selon le RPV et la valeur courante de la propriété ¹⁾ (en %)	Six mois clos les 30 juin	
	2011	2010
<= 80 %	72	69
> 80,01 % <= 90 %	19	21
4> 90,01 % <= 95 %	7	8
> 95,01 %	2	2
RPV moyen pour les contrats d'assurance en vigueur	55	56

¹⁾ Le RPV est fondé sur la valeur courante de la propriété selon les variations des prix de revente sur le marché local.

S'il est vrai que les emprunteurs peuvent choisir des périodes d'amortissement d'au plus 30 ans, la période d'amortissement moyenne au moment de l'approbation des prêts assurés par la SCHL pour des logements de propriétaires-occupants et des logements collectifs est inférieure à 25 ans. Le solde moyen des prêts pour propriétaires-occupants était de 158 894 \$ à la fin du deuxième trimestre de 2011. Ce chiffre reflète l'amortissement ordinaire des prêts ainsi que l'accélération des paiements par les emprunteurs.

Selon l'analyse de la SCHL, un pourcentage considérable d'emprunteurs ayant contracté des prêts à RPV élevé assurés par la SCHL sont en avance sur le calendrier d'amortissement prévu. Les paiements accélérés réduisent la période d'amortissement globale et les charges d'intérêts, augmentent plus rapidement l'avoir propre foncier et réduisent les risques au fil du temps.

Répartition des contrats d'assurance en vigueur selon la période d'amortissement (en années)	Six mois clos les 30 juin			
	Logements de propriétaires-occupants	Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	Total	Total
Période d'amortissement moyenne	24,6	24,1	24,6	23,9

Répartition des contrats d'assurance en vigueur selon le montant du prêt (en dollars)	Six mois clos les 30 juin			
	2011			2010
	Logements de propriétaires-occupants	Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	Total	Total
Prêt moyen par ménage	158 894	49 581	138 322	133 302

GÉRER LE RISQUE DE PORTEFEUILLE AU MOYEN DE LA DIVERSIFICATION

Conformément à son mandat, la SCHL fournit de l'assurance prêt hypothécaire partout au Canada, ce qui contribue à répartir le risque sur l'ensemble des provinces et territoires où les perspectives économiques ne sont pas toutes les mêmes.

Répartition des contrats d'assurance en vigueur selon la province (en %)	Six mois clos les 30 juin			
	2011			2010
	Logements de propriétaires-occupants	Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	Total	Total
Ontario	42,3	37,6	42,0	42,5
Colombie-Britannique	16,3	13,7	16,2	16,5
Alberta	15,9	11,9	15,6	15,4
Québec	15,5	27,5	16,3	16,3
Nouvelle-Écosse	2,2	3,1	2,3	2,2
Saskatchewan	2,2	1,4	2,1	2,0
Manitoba	2,4	2,8	2,4	2,1
Nouveau-Brunswick	1,6	0,9	1,5	1,5
Terre-Neuve	1,1	0,3	1,1	1,0
Île-du-Prince-Édouard	0,2	0,2	0,2	0,2
Territoires	0,3	0,6	0,3	0,3

GÉRER LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE AU MOYEN D'UNE SOUSCRIPTION PRUDENTE

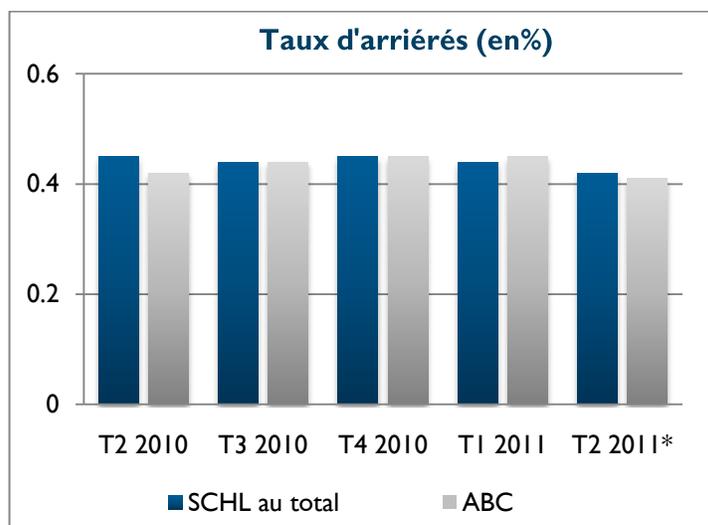
Au Canada, les cotes de crédit varient généralement entre 300 et 900. Plus la cote d'un emprunteur est élevée, plus les prêteurs sont disposés à l'évaluer favorablement en ce qui concerne le risque de crédit.

La SCHL a pu maintenir son excellente position sur le marché et gérer ses risques au moyen de pratiques de souscription prudentes. La preuve en est la cote de crédit moyenne de 723 dans le cas des emprunteurs ayant contracté des prêts hypothécaires à RPV élevé assurés par la SCHL pour des logements de propriétaires-occupants pendant le premier semestre de 2011. Cette cote de crédit moyenne élevée reflète la solide capacité des emprunteurs ayant contracté des prêts hypothécaires assurés par la SCHL à gérer leurs dettes.

Six mois clos les 30 juin				
Cote de crédit	Répartition des contrats d'assurance en vigueur visant des prêts hypothécaires à RPV élevé pour des logements de propriétaires-occupants selon la cote de crédit (en %)		Répartition des cotes de crédit des emprunteurs ayant contracté des prêts hypothécaires à RPV élevé approuvés pour des logements de propriétaires-occupants	
	2011	2010	2011	2010
Pas de cote	1	2	-	-
= 0 < 600	1	2	-	1
>= 600 < 660	10	10	8	9
>= 660 < 700	16	16	16	16
>= 700	72	70	76	74
Cote de crédit moyenne	723	720	735	731

La qualité du portefeuille de prêts assurés par la SCHL se reflète aussi dans le taux d'arriérés. À 0,42 %, le taux d'arriérés de la SCHL est conforme à la tendance sectorielle, tel qu'il a été rapporté par l'Association des banquiers canadiens (ABC). Le taux d'arriérés est demeuré stable depuis mai 2010.

La SCHL calcule le taux d'arriérés en déterminant le ratio des prêts en retard de plus de 90 jours sur le nombre de prêts assurés en cours. Ce ratio comprend tous les prêts en retard, peu importe que le prêteur ait intenté une poursuite ou que la SCHL ait approuvé un sauvetage. Les prêts assurés en cours servent de base de calcul. La SCHL applique le même ratio utilisé par l'ABC dans l'établissement du taux d'arriérés sectoriel. D'autres indicateurs publiés dans le secteur excluent certains prêts en retard ou incluent tous les prêts assurés, en cours ou non, pour calculer le taux d'arriérés. Si le taux d'arriérés calculé par la SCHL est plus prudent, il est surtout plus représentatif de sa performance opérationnelle.



* Le plus récent taux d'arriérés fourni par l'ABC date de mai 2011.

ACTIVITÉS DE TITRISATION ET FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION

Les programmes de titrisation de la SCHL contribuent à la solidité ainsi qu'à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation en veillant à ce que les prêteurs et, indirectement, les emprunteurs, aient accès à du financement à faible coût pour le crédit hypothécaire à l'habitation.

Aux termes de ses programmes de titrisation, la SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) par des institutions financières ainsi que des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Ces activités sont de nature commerciale et ne sont pas soutenues par des crédits parlementaires.

Dans le cadre du Programme des TH LNH, les émetteurs agréés regroupent des prêts hypothécaires à l'habitation assurés sous forme de TH LNH négociables, offrant ainsi aux investisseurs l'occasion d'acquérir des placements sûrs de grande qualité. Ce programme accroît l'efficacité du secteur du crédit hypothécaire et favorise la concurrence, ce qui contribue à réduire le coût du financement du crédit hypothécaire. Aux termes du Programme des OHC, la FCH vend des OHC aux investisseurs à l'échelle mondiale et utilise le produit pour acheter des TH LNH. Ce programme accroît davantage l'offre de financement à faible coût pour le crédit hypothécaire à l'intention des Canadiens.

Les programmes des TH LNH et des OHC remportent beaucoup de succès et sont d'importants piliers des plateformes de financement diversifiées des institutions financières canadiennes. Les petits prêteurs, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle des prêteurs de plus grande taille, profitent plus particulièrement du cadre de financement à faible coût offert par les programmes de titrisation de la SCHL, qui leur permettent d'accéder à du financement hypothécaire à l'habitation. En bout de ligne, ces programmes sont avantageux pour les Canadiens qui cherchent à contracter un emprunt hypothécaire puisqu'ils favorisent la concurrence dans le secteur du crédit hypothécaire.

TITRES CAUTIONNÉS PAR ANNÉE

Indicateur	Six mois clos les 30 juin	
	2011	2010
Titres cautionnés par année (en M \$)	43 145	43 695
TH LNH du marché	21 145	20 569
CMB	22 000	19 430
PAPHA	-	3 696
Ratio des charges opérationnelles (en excluant le PAPHA)	4,6 %	4,4 %
Pourcentage des prêts hypothécaires à l'habitation titrisés (en excluant le PAPHA) ¹⁾	26,7 %	26,2 %

¹⁾ Avril 2011

Pendant le semestre clos le 30 juin 2011, les prêteurs hypothécaires ont obtenu du financement hypothécaire à faible coût totalisant 43,1 milliards de dollars au moyen des titres cautionnés par la SCHL. Ce montant est comparable aux titres hypothécaires cautionnés de 43,7 milliards de dollars durant le semestre clos le 30 juin 2010. Dans le cadre du Programme des TH LNH, les institutions financières avaient émis près de 21 milliards de dollars de TH LNH du marché cautionnés par la SCHL au 30 juin 2011. Aux termes du Programme des OHC, des OHC d'environ 22 milliards de dollars cautionnées par la SCHL avaient été émises au 30 juin 2011.

Compte tenu de ces titres cautionnés de 43 milliards de dollars, les cautionnements en vigueur de la SCHL totalisaient 333 milliards de dollars au 30 juin 2011, contre 308,6 milliards de dollars un an plus tôt.

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les			Écart	Six mois clos les		Écart
	30 juin		30 juin				
	2011	2010	2011		2010		
TITRISATION							
Produits d'intérêts tirés des placements dans des TH LNH/prêts à recevoir	435	433	2	879	853	26	
Droits et autres produits	52	50	2	105	96	9	
Produits tirés des placements en valeurs mobilières	11	9	2	21	18	3	
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	6	1	5	11	2	9	
Charges d'intérêts	435	432	3	879	852	27	
Charges opérationnelles	2	2	-	5	4	1	
Impôt sur le résultat	18	17	1	35	32	3	
Résultat net	49	42	7	97	81	16	
FCH							
Produits d'intérêts tirés des placements dans des TH LNH/prêts à recevoir	1 620	1 511	109	3 259	3 010	249	
Primes, droits et autres produits	45	46	(1)	93	79	14	
Charges d'intérêts	1 618	1 509	109	3 254	3 006	248	
Charges opérationnelles	47	48	(1)	98	83	15	
Résultat net	-	-	-	-	-	-	

Pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, le résultat net des activités de titrisation s'est accru, respectivement, de 17 % et 20 % (7 et 16 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces hausses ont été attribuables à la croissance des droits de cautionnement acquis ainsi que des gains et produits de placements. La croissance des droits de cautionnement s'explique par le volume plus élevé de cautionnements en vigueur, par rapport à l'exercice précédent.

Pour les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011, les produits et charges d'intérêts, relativement aux activités de la FCH, ont augmenté, respectivement, de 7 % et 8 %, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces hausses ont été attribuables au nombre plus élevé d'émissions réalisées aux termes des programmes des TH LNH et des OHC.

Le tableau qui suit résume les émissions et échéances pour le Programme des OHC et le PAPHA au 30 juin 2011.

(En milliards de dollars)	OHC		PAPHA ¹⁾	
	Six mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Solde d'ouverture	195,5	175,5	59,2	61,3
Émissions et achats	22,0	19,4	-	3,4
Échéances	12,4	9,5	2,0	3,2
Solde de clôture	205,1	185,4	57,2	61,5

¹⁾ Le PAPHA a débuté en septembre 2008 et a pris fin le 30 juin 2010.

ANALYSE DES RISQUES

Approche de la SCHL en matière de gestion des risques

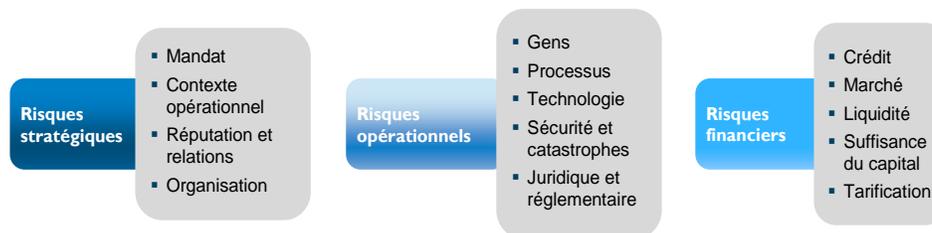
Divers risques influent sur le contexte opérationnel de la SCHL et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de ses objectifs. La capacité de la Société d'anticiper les changements et de s'y adapter est indispensable à sa réussite. Dans cette perspective, la Société a mis en place une approche structurée pour la gestion des risques d'entreprise.

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Le rapport annuel de la SCHL décrit le cadre de gestion des risques d'entreprise et les activités connexes. Le 1^{er} janvier 2011, le Conseil d'administration a approuvé les changements apportés aux catégories et aux définitions des risques.

Auparavant, le cadre de gestion des risques de la SCHL regroupait treize risques dans trois grandes catégories : risques stratégiques, risques liés à l'infrastructure et risques particuliers. Les catégories ont été remplacées par les suivantes : risques stratégiques, risques opérationnels et risques financiers. De plus, les changements indiqués dans le diagramme ci-dessous ont été apportés aux sous-catégories.

- Les risques liés à la sécurité et aux catastrophes ont été regroupés sous les risques opérationnels.
- Les risques juridique et réglementaire font maintenant partie des risques opérationnels.
- Le risque de liquidité, qui fait référence à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières, a été ajouté aux risques financiers.
- Le risque de suffisance du capital, qui fait référence à la capacité de la Société à maintenir des niveaux de capital appropriés, a été ajouté aux risques financiers.
- Le risque de tarification, qui fait référence à la capacité de la Société à fixer correctement les primes des produits, les prix des actifs et les coûts des passifs, a été ajouté aux risques financiers.



Les notes afférentes aux états financiers consolidés trimestriels non audités incluent des informations détaillées, notamment, sur les risques de crédit, de marché et de liquidité. Il n'y a pas eu de nouveaux risques ni de changements importants des risques par rapport à ceux décrits dans le Rapport annuel 2010. Un aperçu des risques dans les différents secteurs d'activité est présenté ci-dessous.

Activités d'octroi de prêts

Les risques de crédit, de remboursement anticipé et de taux d'intérêt n'ont pas subi de changements importants pendant la période à l'étude. Le PAPHA est arrivé à terme le 31 mars 2011 et des prêts à faible coût de 2 milliards de dollars, soit la totalité de l'enveloppe budgétaire, avaient été approuvés à cette date.

Assurance prêt hypothécaire

Les politiques de la SCHL en matière de gestion des risques et du capital en ce qui concerne les activités d'assurance prêt hypothécaire n'ont pas changé depuis la fin de l'exercice. Selon l'évaluation actuarielle externe indépendante effectuée annuellement, le montant au titre du passif des contrats d'assurance au 31 décembre 2010 représentait une provision suffisante à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrat relativement aux contrats en vigueur à la date d'évaluation.

Titrisation

Aucun changement des programmes ni du capital disponible n'a eu d'incidence significative sur les risques des activités de titrisation depuis le 31 décembre 2010.

CHANGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL CLÉ

Depuis la diffusion du plus récent rapport public de la SCHL, les changements suivants ont eu lieu au sein du Conseil d'administration et du Comité de gestion de la SCHL.

- Le 3 février 2011, Monsieur Harold Calla a démissionné du Conseil d'administration de la SCHL pour assumer d'autres fonctions.
- Le 17 mars 2011, l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a annoncé le renouvellement pour deux ans du mandat de Madame Karen Kinsley à titre de présidente et première dirigeante de la SCHL. Madame Kinsley a été nommée à ce poste en juin 2003.

Le 29 juillet 2011, Madame Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement, a pris sa retraite. Monsieur Douglas Stewart, vice-président, Politiques et Planification, assume depuis la responsabilité

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

30 juin 2011

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 juin 2011

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SCHL, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels.

La Présidente et première dirigeante,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Kinsley', written in a cursive style.

Karen Kinsley, FCA

Le Vice-président, Services généraux,
et chef des Finances

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Marc Joyal', written in a cursive style.

P. Marc Joyal, CA

Le 23 août 2011

Bilan consolidé (non audité)

(En millions de dollars)	Notes	30 juin 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 480	985	835
Placements en valeurs mobilières	5			
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		838	711	878
Disponibles à la vente		16 698	16 359	14 347
Titres acquis en vertu de conventions de revente		94	-	127
Placements dans des titres hypothécaires LNH				
Prêts et créances	6	262 540	254 993	237 282
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		7 076	7 294	7 533
Autres		4 859	4 214	3 255
Investissements liés aux programmes de logement		840	873	939
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	11	333	531	476
Intérêts courus à recevoir		1 101	1 280	1 284
Débiteurs et autres actifs		732	591	628
Instruments dérivés		97	116	111
		296 688	287 947	267 695
PASSIF				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		285	60	51
Créditeurs et autres passifs		959	1 178	841
Intérêts courus à payer		925	1 056	1 068
Provision pour règlements	8	1 059	1 096	1 276
Instruments dérivés		151	107	263
Primes et droits non acquis	8	7 289	7 357	7 123
Emprunts	10			
Obligations hypothécaires du Canada		203 082	193 547	173 995
Emprunts sur les marchés de capitaux		2 893	3 040	4 438
Emprunts auprès du gouvernement du Canada				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 960	5 717	4 477
Autres		62 821	64 239	65 374
Passif d'impôt différé		32	44	51
		285 456	277 441	258 957
Engagements et passifs éventuels	20			
CAPITAUX PROPRES DU CANADA				
Capital d'apport		25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		599	610	207
Résultats non distribués		10 608	9 871	8 506
		11 232	10 506	8 738
		296 688	287 947	267 695

État consolidé des résultats et du résultat global (non audité)

(En millions de dollars)	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2011	2010	2011	2010
PRODUITS					
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH - Prêts et créances		2 055	1 944	4 138	3 863
Primes et droits		485	479	953	930
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement		162	158	323	316
Produits de placements en valeurs mobilières		153	145	303	287
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	12	42	23	119	33
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	12	(11)	(7)	(8)	(16)
Autres produits		25	27	51	43
		2 911	2 769	5 879	5 456
Crédits parlementaires affectés aux	11				
Programmes de logement		382	617	1 146	1 581
Charges opérationnelles		27	29	58	56
		409	646	1 204	1 637
		3 320	3 415	7 083	7 093
CHARGES					
Charges d'intérêts	10	2 202	2 086	4 429	4 145
Dépenses des programmes de logement	11	382	617	1 146	1 581
Règlements nets		114	161	262	336
Charges opérationnelles		101	106	211	199
		2 799	2 970	6 048	6 261
RÉSULTAT AVANT IMPÔT					
		521	445	1 035	832
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT					
Exigible	7	154	139	276	233
Différé		(16)	(16)	(3)	(9)
		138	123	273	224
RÉSULTAT NET					
		383	322	762	608
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt)		102	43	93	81
Reclassement des gains nets comptabilisés (pertes nettes comptabilisées) des exercices antérieurs réalisés (réalisées) pendant la période et imputés (imputées) au résultat net (déduction faite de l'impôt)		(50)	(70)	(104)	(32)
Gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)		(55)	(102)	(25)	(137)
		(3)	(129)	(36)	(88)
RÉSULTAT GLOBAL					
		380	193	726	520

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des capitaux propres du Canada (non audité)

Trois mois clos le 30 juin (En millions de dollars)	Capital d'apport	Non affecté	Affecté			Total des résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres du Canada
			Assurance prêt hypothécaire	Titrisation	Réserve pour l'octroi de prêts				
Solde au 1^{er} avril 2011	25	1 236	8 251	707	86	10 280	547	10 827	10 852
Résultat net	-	386	-	-	(3)	383	-	383	383
Gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)	-	(31)	-	-	(24)	(55)	-	(55)	(55)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	52	52	52
Affecté à la capitalisation	-	(34)	16	18	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période juin 2011	25	1 557	8 267	725	59	10 608	599	11 207	11 232
Solde au 1^{er} avril 2010	25	2 059	6 013	610	75	8 757	283	9 040	9 065
Économie d'impôt sur le résultat affecté à la capitalisation	-	1	-	-	-	1	-	1	1
Résultat net	-	331	-	-	(9)	322	-	322	322
Gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)	-	(55)	-	-	(47)	(102)	-	(102)	(102)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(27)	(27)	(27)
Affecté à la capitalisation	-	(234)	195	39	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période juin 2010	25	2 102	6 208	649	19	8 978	256	9 234	9 259

État consolidé des capitaux propres du Canada (non audité)

Six mois clos le 30 juin (En millions de dollars)	Capital d'apport	Non affecté	Affecté			Total des résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres du Canada
			Assurance prêt hypothécaire	Titrisation	Réserve pour l'octroi de prêts				
Solde au 1er janvier 2011	25	895	8 201	707	68	9 871	610	10 481	10 506
Résultat net	-	761	-	-	1	762	-	762	762
Gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)	-	(15)	-	-	(10)	(25)	-	(25)	(25)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)	(11)
Affecté à la capitalisation	-	(84)	66	18	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période juin 2011	25	1 557	8 267	725	59	10 608	599	11 207	11 232
Solde au 1er janvier 2010	25	1 899	5 937	571	99	8 506	207	8 713	8 738
Économie d'impôt sur le résultat affecté à la capitalisation	-	1	-	-	-	1	-	1	1
Résultat net	-	625	-	-	(17)	608	-	608	608
Gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)	-	(74)	-	-	(63)	(137)	-	(137)	(137)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	49	49	49
Affecté à la capitalisation	-	(349)	271	78	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période juin 2010	25	2 102	6 208	649	19	8 978	256	9 234	9 259

État consolidé des flux de trésorerie (non audité)

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat net	383	322	762	608
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie				
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers	15	8	29	9
Impôt sur le résultat différé	(17)	(23)	(12)	(24)
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	6	4	5	14
Gain (perte) sur la vente de placements en valeurs mobilières	(42)	(23)	(119)	(33)
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie	58	357	(232)	344
	403	645	433	918
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Titres hypothécaires LNH inclus dans les prêts et créances				
Remboursements	1 064	1 900	14 490	12 696
Décaissements	(10 819)	(10 524)	(22 065)	(22 739)
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Ventes et échéances	3 335	3 755	7 631	6 120
Achats	(3 945)	(4 845)	(8 059)	(7 293)
Prêts et investissements liés aux programmes de logement				
Remboursements	195	194	455	439
Décaissements	(45)	(181)	(854)	(380)
Variation des titres acquis en vertu de conventions de revente	(94)	(20)	(94)	107
	(10 309)	(9 721)	(8 496)	(11 050)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Obligations hypothécaires du Canada				
Émissions	10 819	10 524	22 065	19 346
Remboursements	-	-	(12 450)	(9 580)
Remboursements des emprunts sur les marchés de capitaux	(94)	(619)	(100)	(619)
Emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et autres prêts				
Émissions	265	452	1 418	4 390
Remboursements	(1 129)	(1 955)	(2 152)	(3 220)
Variation des emprunts à court terme	33	(179)	(448)	(427)
Variation des titres vendus en vertu de conventions de rachat	7	42	225	111
	9 901	8 265	8 558	10 001
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5)	(811)	495	(131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Au début de la période	1 485	1 515	985	835
Fin de la période	1 480	704	1 480	704
Représenté par				
Trésorerie	13	4	13	4
Équivalents de trésorerie	1 467	700	1 467	700
	1 480	704	1 480	704
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Intérêts encaissés pendant la période	2 981	2 500	4 643	4 203
Intérêts payés pendant la période	2 933	2 461	4 651	4 228
Dividendes encaissés pendant la période	10	12	22	24
Impôt sur le résultat payé pendant la période	174	150	508	305

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS (non audités)

Trois et six mois clos le 30 juin 2011

I. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Les présents états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc. Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé trimestriel réduit le déficit du gouvernement pour l'exercice considéré; les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global consolidés réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada.

Le mandat de la Société consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien du logement. La Société s'acquitte de son mandat dans le cadre des quatre secteurs d'activité suivants.

Assurance prêt hypothécaire : La SCHL couvre les prêteurs en cas de défaillance d'un emprunteur ayant contracté un prêt hypothécaire à l'habitation.

Titrisation : La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés. Le cautionnement constitue une obligation directe et inconditionnelle de la SCHL à titre de mandataire de l'État. Il jouit de la reconnaissance totale du Canada et constitue également une obligation directe et inconditionnelle du gouvernement du Canada.

Programmes de logement : La SCHL reçoit des crédits parlementaires qui servent à financer les programmes de logement.

Octroi de prêts : Dans le cadre de programmes de logement, la SCHL consent des prêts et effectue des investissements qui sont financés au moyen d'emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada ou sur les marchés des capitaux. Ces prêts et investissements sont assortis, dans une large mesure, de montants versés conformément à ces programmes.

La Fiducie du Canada pour l'habitation a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Ses activités se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH); à l'acquisition de placements de grande qualité; à la réalisation de certaines opérations de couverture connexes; et à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les OHC sont cautionnées par la SCHL dans le cadre de ses activités de titrisation. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme du Conseil du Trésor du Canada pour les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Ils sont établis en millions de dollars canadiens, soit dans la monnaie fonctionnelle de la SCHL. Ces états financiers consolidés trimestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la SCHL pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés trimestriels sont résumées dans les pages suivantes et sont conformes dans tous leurs aspects significatifs, en date du 31 décembre 2010, aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf en ce qui concerne l'adoption des méthodes comptables nouvelles ou modifiées au cours du trimestre. La Norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État permet à la direction d'adopter une méthode comptable nouvelle ou modifiée uniquement à la fin de l'exercice. Par conséquent, la Société a choisi de suivre la norme du Conseil du Trésor sur les rapports trimestriels qui permet un écart des IFRS aux termes de la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les circonstances dans lesquelles l'adoption de méthodes comptables a été reportée sont décrites à la rubrique sur la méthode comptable visée.

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a confirmé son intention de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens par les IFRS. La Société a adopté les IFRS depuis le 1^{er} janvier 2011 et a préparé des chiffres correspondants pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2010. Les présents états financiers trimestriels sont préparés conformément aux IFRS sont les premiers à être publiés. La SCHL a respecté les dispositions de la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, pour préparer le bilan d'ouverture selon les IFRS. Certaines méthodes comptables conformes aux IFRS appliquées pour préparer ce bilan d'ouverture diffèrent des PCGR du Canada appliqués jusqu'au 31 décembre 2010. Les incidences de la transition des PCGR aux IFRS sont présentées à la note 21.

Les principales méthodes comptables appliquées pour dresser les présents états financiers consolidés trimestriels sont décrites ci-après.

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes de la SCHL et, conformément à l'Interprétation 12 du *Comité permanent d'interprétation* (SIC-12), *Consolidation – Entités ad hoc*, les comptes de la FCH en sa qualité d'entité ad hoc, puisque la SCHL peut être exposée aux risques et retirer les avantages de celle-ci.

Les soldes et opérations interentités ont été éliminés dans les états financiers consolidés trimestriels.

Les présents états financiers trimestriels ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments significatifs indiqués dans l'état résumé de la situation financière consolidé :

- Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou en tant qu'actif financier disponible à la vente;
- Le passif au titre des prestations constituées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé selon la valeur actualisée des obligations aux termes des prestations déterminées.

Instruments financiers

La Société classe ses actifs financiers de la manière suivante : actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente. Ses passifs financiers sont répartis en deux classes : passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la SCHL indique séparément les éléments détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (voir la note 12).

La direction décide comment classer les éléments au moment de leur comptabilisation initiale, selon l'intention.

Le tableau qui suit présente le classement et le traitement comptable des instruments financiers de la SCHL.

Classement	Traitement comptable
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	<p>En vertu de l'IAS 39, une entité peut classer un instrument financier comme étant désigné à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Elle élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; b) L'instrument financier fait partie d'un groupe géré et évalué à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques, et l'information sur le groupe est fournie à l'interne aux principaux dirigeants. <p>Cette désignation est irrévocable.</p> <p>Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont imputés aux gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont imputés aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers. Les produits d'intérêts sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Disponibles à la vente	<p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés désignés comme tels ou qui n'ont pas été inclus dans une autre classe.</p> <p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont imputés aux autres éléments du résultat global (AERG) jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié. Ces gains ou pertes latents sont alors inscrits à l'état des résultats dans les gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits de placements en valeurs mobilières selon la méthode du taux d'intérêt effectif.</p> <p>Le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) est composé uniquement des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers disponibles à la vente.</p>
Prêts et créances	<p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la direction a l'intention de vendre dans un avenir proche, qui doivent être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de ceux pour lesquels il pourrait être impossible de recouvrer la quasi-totalité de l'investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.</p> <p>Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les produits d'intérêts sont imputés aux produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances, ou aux produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des prêts et créances qui ont subi une dépréciation sont imputés aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers.</p>
Détenus jusqu'à leur échéance	<p>Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.</p> <p>Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les produits d'intérêts sont imputés aux produits de placements. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance qui ont subi une dépréciation sont imputés aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers et les produits d'intérêts sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme étant dépréciés. Les charges et reprises liées aux pertes de valeur sont imputées aux autres produits.</p>
Détenus à des fins de transaction	<p>Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.</p> <p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains latents (pertes latentes) découlant des variations de la juste valeur sont imputés aux gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont imputés aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers. Les produits et charges d'intérêts nets sont imputés aux charges d'intérêts (des prêts) au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et engagés. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Autres passifs financiers	<p>Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur.</p> <p>Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.</p>

La comptabilisation à la date du règlement s'applique aux achats et ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

À chaque date du bilan, la Société évalue si des éléments probants indiquent la dépréciation d'un actif financier. Une dépréciation se produit lorsqu'il a été établi que des pertes importantes et prolongées ont été enregistrées et que le coût pourrait ne pas être recouvré. Dans le cas des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou des prêts et créances qui sont réputés avoir subi une dépréciation, la valeur comptable est ramenée aux montants réalisables estimatifs et la détérioration du crédit est imputée aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers. S'il est déterminé qu'un actif financier disponible à la vente a subi une dépréciation, toute perte latente cumulative qui a été auparavant enregistrée dans le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) est retirée des capitaux propres et imputée aux résultats de la période dans les gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers. Dans le cas d'une augmentation de la juste valeur d'un titre de créance, qui avait subi une dépréciation et qui est classé comme étant disponible à la vente, la reprise de la perte de valeur se limite à la dépréciation auparavant comptabilisée en résultat net. Les augmentations ultérieures de la juste valeur d'un titre de participation ayant subi une dépréciation et classé comme étant disponible à la vente sont imputées aux autres éléments du résultat global.

Pour la majorité des prêts, les pertes sont atténuées parce que la SCHL est certaine du plein recouvrement du capital et des intérêts courus en vertu des dispositions des ententes sur le logement social, des dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, des garanties d'emprunt ministérielles ou de la provision pour règlements constituée aux termes de son assurance prêt hypothécaire relativement aux prêts souscrits. Les prêts qui n'ont pas été souscrits par la SCHL ou garantis par un tiers sont régulièrement évalués afin de déterminer la nécessité d'une provision.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée initiale à l'échéance est d'au plus 98 jours et qui sont facilement convertibles en un montant connu. Les équivalents de trésorerie acquis au moyen des titres vendus en vertu de conventions de rachat sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Les équivalents de trésorerie pour les portefeuilles des activités d'octroi de prêts et d'assurance prêt hypothécaire sont, respectivement, désignés à la juste valeur ou classés comme étant disponibles à la vente. Les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités de titrisation sont classés comme étant disponibles à la vente. La cote de crédit des équivalents de trésorerie au moment de l'acquisition doit être d'au moins R-1 (Faible) ou l'équivalent selon S&P, Moody's ou DBRS. Les produits d'intérêts sur ces investissements sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières.

Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille des activités d'octroi de prêts comprennent des valeurs à revenus fixes et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation comprennent des titres à revenu fixe et des actions et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sur les valeurs à taux fixe sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes sur les placements en actions est imputé aux produits de placements en valeurs mobilières quand le droit à un dividende a été établi.

Placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances

Les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances font référence au transfert de titres hypothécaires LNH émis par des institutions financières canadiennes (les émetteurs) à la SCHL et à la FCH pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH transférés est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la SCHL ou la FCH. Bien que ces titres représentent légalement un bloc indivis de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en vertu de la LNH et que la SCHL cautionne le paiement périodique, le transfert est considéré comme une transaction de financement par la Société. Ainsi, les TH LNH et les actifs réinvestis sont inscrits au bilan et assortis d'un rajustement qui tient compte de l'incidence des flux de trésorerie liés aux contreparties de swap selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts gagnés comprennent le rajustement en fonction des swaps d'intérêt selon la comptabilité d'exercice et sont compris dans les produits d'intérêts au poste des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances.

Titres acquis en vertu de conventions de revente ou vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente (selon une prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations d'État, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et une date préétablis. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat (selon une mise en pension de titres) doivent être rachetés par l'acquéreur initial à court terme à un prix et une date préétablis.

Les titres acquis en vertu de conventions de revente, qui sont détenus par la SCHL, sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance, et les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat est généralement investi dans des titres acquis en vertu de conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de produire un revenu additionnel. De telles opérations sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres. Les produits et charges d'intérêts connexes sont imputés, respectivement, aux produits de placements en valeurs mobilières et aux charges d'intérêts.

Prêts

Prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net – Les prêts inclus dans des portefeuilles couverts économiquement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Autres prêts – Les prêts sont classés dans les prêts et créances. Les prêts comportant une clause de remise sont comptabilisés déduction faite de la remise, laquelle est remboursée au moyen des crédits parlementaires, au moment où les prêts sont versés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement.

La SCHL se fait rembourser au moyen de crédits parlementaires les pertes en intérêts découlant du fait que certains prêts liés aux programmes de logement portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes. Les prêts en question ont été contractés entre 1946 et 1984 en application de la *Loi nationale sur l'habitation*. Chaque année, depuis plus de 30 ans, le Parlement approuve les crédits parlementaires qui permettent à la SCHL de recouvrer ainsi les pertes en intérêts découlant des contributions réduites en intérêt versées dans le cadre de certains programmes de logement. La SCHL évalue ces prêts au coût amorti en présumant qu'elle continuera à recevoir les crédits à l'avenir. Advenant le cas contraire, les prêts seront évalués autrement.

Investissements liés aux programmes de logement

Prêts – La SCHL consent des prêts, dans le cadre des programmes de logement, aux administrations provinciales, territoriales ou municipales. La plupart des prêts consentis dans le cadre de programmes de logement sont en voie d'être transférés aux provinces et territoires aux termes des ententes sur le logement social (ELS). À l'égard de certains programmes, les provinces et territoires acquièrent progressivement la quote-part de la SCHL dans le parc de logements en remboursant celle-ci. Les prêts consentis aux termes des investissements liés aux programmes de logement sont classés comme des prêts et créances. Les produits d'intérêts sur ces prêts sont imputés aux produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement selon la comptabilité d'exercice en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Investissements – Les investissements liés aux programmes de logement représentent la participation de la SCHL dans divers ensembles de logements. Ils se font généralement aux termes d'ententes fédérales-provinciales et sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et inscrits à la valeur comptable nette. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive sur la durée de l'investissement et représente le remboursement à la SCHL de sa participation initiale dans les ensembles de logements. La quote-part de la SCHL relativement à l'amortissement, aux pertes opérationnelles et aux pertes sur aliénation est recouvrée au moyen des crédits parlementaires.

Instruments dérivés

La Société a recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts, des swaps de devises, des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés sur indice boursier, pour gérer les risques de marché. Les swaps ne sont conclus qu'avec des contreparties solvables ayant une cote minimale de A- ou l'équivalent, selon S&P, Moody's ou DBRS, et ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés comme étant des couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments dérivés sont inclus dans l'actif si leur juste valeur est positive et au passif dans le cas contraire.

Un instrument dérivé peut être incorporé à un autre instrument financier et est traité comme étant un instrument distinct si ses caractéristiques et risques économiques ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et l'instrument combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné à la juste valeur. Voir la note 12 qui explique la façon de déterminer la juste valeur.

Assurance prêt hypothécaire

Classement des produits – La SCHL classe son assurance prêt hypothécaire comme un contrat d'assurance aux termes duquel un prêteur lui transfère le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire, en contrepartie d'une prime. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est considérablement plus important que la prime payée. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité et est évalué conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

Produits tirés des primes – Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés. Elles sont différées et imputées aux résultats pendant la période de la couverture d'assurance selon des facteurs déterminés par l'actuaire désigné. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut associé aux prêts sous-jacents.

Primes non acquises – Les primes non acquises font référence à la tranche des primes non échues des contrats à la date du bilan et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre la date du bilan et l'échéance des contrats d'assurance.

Chaque année, l'actuaire désigné compare le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs afin de vérifier s'il est suffisant. Si tel n'est pas le cas, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

Provision pour règlements – La provision pour règlements correspond au montant estimatif des règlements prévus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts aux termes de l'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan. La provision est calculée en tenant compte des estimations du coût final prévu des demandes de règlement présentées mais non réglées et des cas de défauts survenus mais non déclarés à la date du bilan, de la valeur temporelle de l'argent et, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, d'une provision spécifique pour écarts défavorables. L'estimation des défauts de paiement survenus, mais non déclarés est généralement plus incertaine que celle relative aux demandes de règlement présentées.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire – La suffisance du passif est testée chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. La valeur du passif des contrats d'assurance, diminuée des coûts d'acquisition différés (CAD), doit être suffisante en regard des provisions pour règlements et des primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des frais d'administration et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les CAD sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est comptabilisée immédiatement en résultat net.

La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent considérablement des estimations.

Les pertes découlant des défauts de paiement réels et les modifications de l'estimation de la provision pour règlements sont imputées aux règlements nets de l'exercice au cours duquel elles surviennent.

La provision pour logements sociaux et prêts hypothécaires indexés (PHI) est fondée sur l'hypothèse que les primes cumulatives perçues et le produit de placements connexe suffiront à couvrir les règlements futurs. En raison de l'unicité de ces programmes, leur provision est égale au solde du fonds majoré d'une marge pour écarts défavorables.

Droits en assurance – Les droits de demande, qui sont fixés de manière à recouvrer une partie ou la totalité des coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire, sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Coûts d'acquisition différés – Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimative des contrats pertinents.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les biens immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite d'un manquement aux obligations hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement au moyen de leur vente plutôt que de leur utilisation continue. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, la direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de cet actif qui devrait être mené à bien dans un délai de 12 mois. Des circonstances ou des événements indépendants du contrôle de l'entité peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme détenu en vue de la vente, pourvu que la direction demeure engagée à l'égard de son plan de vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable jusqu'à concurrence de leur juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées en résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Cautionnements de paiement périodique

Classement – Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement à l'échéance. La SCHL classe sa garantie de paiement périodique relative au TH LNH et aux OHC comme un contrat de garantie financière dans le cadre des IFRS. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que les droits et obligations s'éteignent ou échoient et ils sont évalués conformément à l'IAS 39 *Instruments financiers*.

Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime reçue) majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits de droits de cautionnement. Si le montant estimatif qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse ce montant, une provision est comptabilisée.

Droits en titrisation – Les droits de cautionnement sont perçus lors de l'émission des titres visés. Ils sont alors différés et comptabilisés en résultat sur la durée prévue des titres correspondants. Les droits de demande ou compensatoires sont comptabilisés en produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés en résultat net, à mesure qu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La SCHL est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement aux fins du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH dans les présents états financiers consolidés trimestriels.

La Société applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, des actifs et passifs d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimative des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date du bilan qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. Une provision pour moins-value est établie au besoin pour réduire l'actif d'impôt différé en fonction du montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Obligations hypothécaires du Canada

Les Obligations hypothécaires du Canada (OHC), qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL, sont des obligations sans amortissement et portant intérêt. Les intérêts, calculés au coupon, sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les OHC sont classées parmi les autres passifs financiers. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de caution et conseiller en services financiers, les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Ces remboursements sont imputés aux autres produits.

Emprunts sur les marchés des capitaux

Les emprunts sur les marchés des capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008. Ces emprunts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Depuis avril 2008, les activités d'octroi de prêts sont financées aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Sauf en ce qui concerne le PPIM,

les emprunts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les charges associées aux emprunts sont imputées aux charges d'intérêts de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Autres emprunts auprès du gouvernement du Canada – Il s'agit d'emprunts qui ont été contractés avant 1993 pour les activités d'octroi de prêts ou, aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État, dans le cadre du PPIM et du PAPHA et qui s'inscrivent respectivement dans les portefeuilles des activités d'octroi de prêts et de titrisation. Ces emprunts sont classés dans les autres passifs financiers et les coûts de transaction sont imputés aux charges d'intérêts.

Programmes de logement

Les crédits parlementaires et les dépenses des programmes de logement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les dépenses associées sont engagées. Les crédits et les dépenses connexes sont inscrits, respectivement, dans les produits et les charges liées aux programmes de logement à l'état des résultats et du résultat global. Les dépenses engagées, mais non remboursées sont incluses dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada

Avantages postérieurs à l'emploi

La SCHL a établi un régime de retraite à prestations déterminées agréé en vertu des lois fédérales ainsi que des régimes de retraite complémentaires et elle offre également des avantages postérieurs à l'emploi, à savoir principalement une indemnité de départ, une assurance-vie et une assurance soins médicaux.

Selon les modalités du régime de retraite à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service. Elles sont indexées annuellement en fonction d'un pourcentage correspondant à la variation moyenne totale de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente. L'actif ou le passif comptabilisé au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la valeur actualisée des obligations aux termes des régimes, moins le coût des services passés non amorti, et de l'actif du régime. L'actif du régime de retraite à prestations déterminées se limite au total du coût des services passés non amorti et de la valeur actualisée de tous avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des régimes de retraite comprend le coût des services rendus pendant la période, les charges d'intérêts se rapportant à l'obligation au titre des prestations constituées, les gains et pertes actuariels, l'amortissement du coût des services passés différé et le rendement prévu de l'actif du régime. Les gains et pertes actuariels sont imputés aux autres éléments du résultat global à mesure qu'ils sont constatés et sont comptabilisés dans les résultats non distribués au bilan. Tous les autres coûts des régimes d'avantages postérieurs à la retraite sont imputés au résultat net.

Le coût des services passés est différé et amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne d'acquisition des droits aux prestations. Dans la mesure où des droits aux prestations ont été acquis immédiatement lors de l'instauration du régime de retraite à prestations déterminées ou de sa modification, le coût des services passés doit être comptabilisé immédiatement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement compris dans les débiteurs et autres actifs sont détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût auquel s'ajoutent les coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. La juste valeur est établie par des évaluateurs indépendants et internes possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont imputés au résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont imputés aux autres produits. Les dépenses des programmes de logement de certains immeubles de placement qui sont recouvrables auprès du Ministre sont imputées aux dépenses des programmes de logement.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont comptabilisées conformément à la norme IFRS applicable à la transaction.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont imputés aux gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés à la note 20.

Transactions de location

Bailleur – Un contrat de location est classé soit comme contrat de location simple, soit comme contrat de location-financement selon la réalité de la transaction à la prise d'effet du contrat. Le classement est revu si les conditions du contrat sont changées.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Un contrat est classé comme contrat de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée à la SCHL. Les actifs qui répondent aux critères du contrat de location-financement sont capitalisés à la valeur actualisée des paiements au titre de la location ou, si elle est inférieure, à la juste valeur du bien loué établie au début de la location. Les paiements minimaux au titre de la location doivent être ventilés entre la charge financière et le passif.

Preneur à bail – Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages. L'actif loué est inclus dans les immobilisations corporelles ou les immeubles de placement (sous les débiteurs et autres actifs du bilan). Il est amorti de façon systématique, selon son montant amortissable, sur sa durée d'utilité. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur toute la durée du contrat de location selon une méthode linéaire, à moins qu'une autre base systématique ne soit plus appropriée.

3. CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

IFRS 9

Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers* qui a été modifiée le 28 octobre 2010 afin de remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

La norme IFRS 9 utilisera, à compter du 1^{er} janvier 2013, une approche unique pour le classement des actifs financiers en fonction d'une évaluation soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Celle-ci reposera sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ses actifs financiers. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de la norme IFRS 9 sur ses états financiers.

IFRS 10, 11 et 12

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, IFRS 11 *Accords conjoints* et IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*. Les nouvelles règles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*, de même que la norme du SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc*. Elle fournit un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation.

La norme IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et elle établit les principes de présentation de l'information financière liée aux activités communes.

La norme IFRS 12 regroupe, rehausse et remplace les exigences quant à l'information à fournir relativement aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées non consolidées.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

IFRS 13

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* qui définit la juste valeur, fournit une grille unique pour l'évaluation de la juste valeur et précise l'information à fournir en lien avec celle-ci. Bien que la norme IFRS 13 ne comporte aucune nouvelle règle, elle fixe les exigences relatives au calcul et à l'information à fournir lorsque des éléments doivent être évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IAS 1

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 1 *Présentation de l'information financière* aux termes desquels les composants des « autres éléments du résultat global » doivent être présentés sous deux catégories. Les éléments seront ainsi regroupés selon qu'ils seront appelés ou non à un reclassement ultérieur sous le résultat net.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012. La Société ne prévoit pas d'incidence majeure sur ses états financiers.

IAS 19

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*. Ceux-ci permettent l'abandon de la méthode du « corridor » et rehaussent les exigences en matière de comptabilisation et de présentation d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'abandon de la méthode du « corridor » n'a aucune incidence sur la façon dont les gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La Société n'a pas constaté à ce jour d'autres incidences que pourrait avoir cette nouvelle norme sur ses états financiers.

4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS

Caractère saisonnier

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et le revenu tiré des placements en valeurs mobilières changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes provenant des produits d'assurance fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et des contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en raison surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Tous les produits et charges sont comptabilisés conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2.

Jugement porté lors de l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la SCHL, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants présentés dans les états financiers consolidés trimestriels. Le jugement de la direction a des incidences importantes sur les montants présentés, notamment dans les cas suivants :

- Consolidation – La direction doit déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la Fiducie du Canada pour l'habitation (une entité ad hoc) indique que la SCHL contrôle cette dernière. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des Obligations hypothécaires du Canada et s'expose ainsi à la majorité des risques de la Fiducie du Canada pour l'habitation. Par conséquent, la SCHL consolide la Fiducie du Canada pour l'habitation.
- Décomptabilisation – Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la SCHL aux termes du Programme des OCH et du PAPHA sont admissibles à la décomptabilisation, il faut exercer un jugement important au moment de déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux TH LNH a été transférée.
- Dépréciation des instruments financiers disponibles à la vente – Un jugement important est exercé au moment de déterminer si les pertes subies sont considérables et prolongées et si l'actif est peu susceptible de recouvrer ses coûts.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés trimestriels exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, du résultat global et de l'information connexe à fournir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et des hypothèses touchent la provision pour règlements (note 8), la juste valeur des instruments financiers (note 12) et les avantages postérieurs à l'emploi (note 16). Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes futures.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimatif des règlements prévus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts de paiement couverts aux termes de l'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan. Pour calculer le passif estimatif, une estimation des pertes découlant des défauts de paiement survenus, mais non déclarés est faite en fonction des résultats historiques et de la valeur temporelle de l'argent, en prenant en considération les tendances juridiques, économiques, sociales et réglementaires prédominantes. Voir la note 9 du Rapport annuel 2010 pour en savoir davantage.

Instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont évalués selon les cours du marché observables ou les montants établis selon des modèles de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. La hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 12 est fondée sur la qualité des données utilisées pour faire ces évaluations.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût annuel des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi auxquels les salariés ont droit est déterminé par des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement à long terme prévu de l'actif des régimes de retraite, aux augmentations de la rémunération, à l'âge des salariés à la retraite, au taux de mortalité des participants et au coût prévu des soins de santé. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Voir la note 18 du Rapport annuel 2010 pour en savoir davantage.

5. PLACEMENTS

Le tableau qui suit présente les gains latents (pertes latentes) sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions de dollars)	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Coût amorti	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à taux fixe						
Désignés à la juste valeur	811	27	-	838	697	711
Disponibles à la vente	12 692	547	(9)	13 230	12 325	12 848
Actions	3 138	414	(84)	3 468	3 153	3 511

¹ Le coût amorti des actions correspond au prix coûtant.

La perte cumulative de 93 millions de dollars, sur les titres disponibles à la vente et les actions, incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global (108 millions de dollars au 31 décembre 2010) n'a pas été comptabilisée dans le résultat net en tant que perte de valeur. Les facteurs examinés pour déterminer s'il y a eu dépréciation d'un placement comprennent la baisse importante ou prolongée de la juste valeur, une réorganisation financière, une restructuration d'entreprise, une faillite, d'autres indices d'un problème de liquidité ou la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières. Pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2011, aucune perte (montant nul durant les trois et six mois clos le 30 juin 2010) n'a été imputée aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers et aucune reprise n'est survenue pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à taux fixe.

6. PLACEMENTS DANS DES TITRES HYPOTHÉCAIRES LNH – PRÊTS ET CRÉANCES

Pour les périodes de trois et six mois se terminant le 30 juin 2011, il y a eu des décaissements liés aux placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances de 10 819 millions et de 22 605 millions de dollars, ainsi que des remboursements de 1 604 millions et de 14 490 millions de dollars respectivement (les décaissements étaient de 10 524 millions et de 22 739 millions de dollars et les remboursements de 1 900 millions et de 12 696 millions de dollars respectivement, pour les périodes correspondantes de 2010).

7. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente l'impôt total.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Autres éléments du résultat global				
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers disponibles à la vente	23	(3)	14	10
Reclassement des gains nets latents (pertes nettes latentes) des exercices antérieurs réalisés (réalisées) pendant la période	7	(10)	(16)	4
Gain net actuariel (perte nette actuarielle) sur les avantages postérieurs à l'emploi	(11)	(20)	(5)	(27)
Charge (économie) d'impôt sur les autres éléments du résultat global	19	(33)	(7)	(13)
Charge d'impôt à l'état consolidé des capitaux propres du Canada	-	(1)	-	(1)
Charge d'impôt sur le résultat net consolidé	138	123	273	224
Total	157	89	266	210

8. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Primes et droits non acquis

(En millions de dollars)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Solde au début de la période	6 874	6 675
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	771	1 910
Primes acquises	(843)	(1 714)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	7	16
Droits de demande acquis	(6)	(13)
Solde à la fin de la période	6 803	6 874

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des défauts de paiement survenus, mais non déclarés; des demandes de règlement présentées, mais non réglées; des logements sociaux, et des prêts hypothécaires indexés.

(En millions de dollars)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Solde au début de la période	1 096	1 276
Pertes sur créances au cours de la période	(299)	(678)
Variation des provisions pour règlements	262	498
Solde à la fin de la période	1 059	1 096

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Aux termes de ses contrats d'assurance, la SCHL couvre le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et s'expose alors à l'incertitude de l'échéance, de la fréquence et de l'importance des règlements. La Société gère son risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription, la gestion des cas de défaut de paiement ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée au moyen de la répartition géographique des activités de la SCHL.

Contrats d'assurance en vigueur

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards de dollars au 31 décembre 2010). Au 30 juin 2011, les contrats d'assurance en vigueur totalisaient 536 milliards de dollars (514 milliards de dollars au 31 décembre 2010).

9. TITRISATION

Cautionnements en vigueur

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards de dollars au 31 décembre 2010). Au 30 juin 2011, les cautionnements en vigueur totalisaient 333 milliards de dollars (326 milliards de dollars au 31 décembre 2010). Ce montant comprenait 128 milliards de dollars (130 milliards au 31 décembre 2010) pour les TH LNH cautionnés par la SCHL et 205 milliards de dollars (à la valeur nominale; 196 milliards au 31 décembre 2010) pour les OHC émises par la FCH et cautionnées par la SCHL.

10. EMPRUNTS

Obligations hypothécaires du Canada

Les charges d'intérêts sur les Obligations hypothécaires du Canada pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2011 ont atteint 1 602 millions de dollars et 3 222 millions de dollars, respectivement (1 493 millions et 2 974 millions de dollars respectivement, pour les périodes correspondantes en 2010).

Pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2011, la FCH a émis des Obligations hypothécaires du Canada pour des montants s'élevant à 10 819 millions et à 22 065 millions de dollars respectivement. Au cours du trimestre clos le 30 juin 2011, aucun titre n'est arrivé à échéance. Le total des titres arrivés à échéance s'est établi à 12 450 millions de dollars.

Emprunts sur les marchés des capitaux

Les charges d'intérêts sur les emprunts sur les marchés de capitaux pour les périodes respectives de trois et six mois closes le 30 juin 2011 ont atteint 33 millions et 67 millions de dollars (44 millions et 92 millions de dollars respectivement, pour les périodes correspondantes en 2010).

La SCHL a remboursé 100 millions de dollars aux termes de ces emprunts sur les marchés des capitaux au cours des périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2011.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ont atteint 579 millions et 1 159 millions de dollars pour les périodes respectives de trois et six mois closes le 30 juin 2011 (557 millions et 1 099 millions de dollars respectivement pour les périodes correspondantes en 2010).

Au cours des trois et six mois se terminant le 30 juin 2011, la SCHL a contracté de nouveaux emprunts totalisant 581 millions et 2 399 millions de dollars respectivement et remboursé 1 406 millions et 3 581 millions de dollars sur ses emprunts auprès du gouvernement du Canada.

II. PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les programmes de logement suivants, y compris les charges opérationnelles.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Aide au logement	339	360	768	790
Amélioration et réparation des logements ¹	12	135	176	379
Logement dans les réserves ¹	30	36	104	118
Initiative en matière de logement abordable ¹	-	85	95	290
Recherche et diffusion de l'information sur les besoins particuliers de logement, y compris ceux des Autochtones	1	-	1	1
Recherche et diffusion de l'information pour favoriser le marché de l'habitation et améliorer le rendement des habitations	-	1	1	2
Recherche et diffusion de l'information pour favoriser le logement et les collectivités durables et pour diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fédérale de logement	-	-	1	1
Total des dépenses des programmes de logement	382	617	1 146	1 581
Charges opérationnelles	27	29	58	56
Total des crédits	409	646	1 204	1 637

¹ Y compris les charges aux termes du Plan d'action économique du Canada (PAEC).

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du (ou à payer au) gouvernement du Canada en ce qui concerne les crédits parlementaires.

(En millions de dollars)	Six mois clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada		
Solde au début de la période	531	476
Total des crédits	1 204	3 155
Total des crédits reçus	(1 400)	(3 093)
Remboursements	(2)	(7)
Solde à la fin de la période	333	531

L'information sur le rapprochement lié au montant des crédits disponibles approuvés par le Parlement et le montant comptabilisé durant la période est présentée dans l'analyse financière des programmes de logement contenue dans le Rapport de gestion.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie qui serait convenue lors d'une opération sans lien de dépendance entre deux parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. Les intérêts courus sont présentés séparément pour tous les instruments financiers.

La juste valeur est estimée à l'aide des méthodes suivantes. La hiérarchie de la juste valeur reflète le caractère observable ou non des données utilisées les plus significatives.

Hiérarchie de la juste valeur

Niveau 1 – Les actifs financiers cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours acheteur d'un actif identique. Les passifs financiers cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours vendeur d'un passif identique.

Niveau 2 – Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation principalement en fonction des cours du marché directement ou indirectement observables.

Niveau 3 – Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'analyse des flux de trésorerie actuels ou d'autres méthodes d'évaluation principalement à partir de données significatives qui ne sont pas fondées sur les cours du marché observables. Ces données peuvent, par exemple, porter sur les taux d'actualisation, notamment les hypothèses sur les primes associées au risque de liquidité et de crédit qui ne sont pas observables sur le marché.

Les instruments financiers à court terme sont classés au niveau 2, puisqu'il est présumé que la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et passifs inscrits au bilan selon la hiérarchie de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 pendant les trois mois et les six mois clos le 30 juin 2011.

(En millions de dollars)	30 juin 2011			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	269	926	-	1 195
Placements en valeurs mobilières				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	465	253	120	838
Disponibles à la vente	16 595	98	5	16 698
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 076	-	7 076
Instruments dérivés	-	97	-	97
Actifs non constatés à la juste valeur				270 784
Total de l'actif	17 329	8 450	125	296 688
PASSIF				
Instruments dérivés	-	151	-	151
Emprunts				
Emprunts sur les marchés des capitaux	2 893	-	-	2 893
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	-	5 960	-	5 960
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Passifs et capitaux propres non constatés à la juste valeur				287 684
Total du passif et des capitaux propres	2 893	6 111	-	296 688

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Selon les méthodes d'évaluation décrites à la note 14 du Rapport annuel 2010, le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti, sauf si le coût amorti est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(En millions de dollars)	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti
Placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances ²	268 852	262 540	261 316	254 993
Titres acquis en vertu de conventions de revente	94	94	-	-
Autres prêts ²	5 809	4 859	5 167	4 214
Investissements liés aux programmes de logement ²	1 426	840	1 478	873
Obligations hypothécaires du Canada ¹	207 644	203 082	198 146	193 547
Autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ²	66 341	62 821	67 790	64 239

¹ Juste valeur fondée sur les critères de niveau 1

² Juste valeur fondée sur les critères de niveau 2

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains nets latents (pertes nettes latentes) découlant des variations de la juste valeur concernant les instruments financiers devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et n'ont pas été désignés comme étant des couvertures à des fins comptables. Les autres actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	-	89	(48)	18
Total – Détenus à des fins de transaction	-	89	(48)	18
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net¹				
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	11	10	12	10
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	-	-	-
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	46	51	(9)	5
Emprunts sur les marchés des capitaux	(7)	(95)	46	(1)
Emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(60)	(66)	(23)	(53)
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(10)	(100)	26	(39)
Gains (pertes) découlant des transactions entre parties liées	(1)	4	14	5
Total des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	(11)	(7)	(8)	(16)

¹ Tous les éléments désignés à la juste valeur, à l'exception de quelques placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont liés aux activités d'octroi de prêts. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'octroi de prêts pour gérer les risques de refinancement, de réinvestissement et de change ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Le classement des prêts ainsi que des emprunts sur les marchés des capitaux et des emprunts auprès du gouvernement du Canada connexes, comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur.

Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Le tableau qui suit présente les gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Détenus à des fins de transaction	(1)	3	(1)	3
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-
Détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Disponibles à la vente	43	20	120	30
Total des gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	42	23	119	33

13. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente la possibilité que des variations des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change ainsi que les cours des actions, aient des répercussions financières défavorables.

Analyse de sensibilité

Valeur à risque – Le risque de marché lié aux actifs financiers disponibles à la vente est évalué en appliquant la méthode de la valeur à risque (VAR). La VAR est une estimation statistique qui permet d'évaluer la baisse maximale éventuelle de la valeur marchande d'un portefeuille pendant une période de détention précise selon un degré de confiance donné. Le calcul de la VAR est fondé sur la méthode delta-normale, qui peut sous-estimer l'occurrence de pertes importantes parce qu'elle s'appuie sur une distribution normale. Le tableau qui suit présente la VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un degré de confiance de 95 % pendant une période de détention de deux semaines. L'analyse est fondée sur les données historiques d'une année relativement aux cours, volatilités et corrélations des divers marchés des obligations et des actions.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction qui sont compris dans le portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt. Quant aux prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les fluctuations des taux d'intérêt sur le portefeuille ne sont pas symétriques. En effet, une baisse de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation de valeur de 377 millions de dollars (394 millions de dollars au 31 décembre 2010), alors qu'une hausse de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une diminution de valeur de 373 millions de dollars (378 millions de dollars au 31 décembre 2010). En ce qui concerne les autres prêts, une réduction de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait un accroissement de valeur de 1 107 millions de dollars (1 017 millions de dollars au 31 décembre 2010) tandis qu'une montée de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une diminution de valeur de 837 millions de dollars (774 millions de dollars au 31 décembre 2010).

Le tableau qui suit présente le risque maximal pour la marge nette sur les intérêts du portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts découlant des fluctuations des taux d'intérêt selon un degré de confiance de 95 % sur la période. Le risque maximal est limité à 1,5 million de dollars selon la politique de la SCHL.

Le tableau qui suit présente les estimations de la VAR et du risque maximal, ainsi que leur incidence sur les états financiers.

(En millions de dollars)	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Autres éléments du résultat global
Valeur à risque	S.O.	171	S.O.	158
Risque maximal	1	S.O.	0,9	S.O.

14. RISQUE DE CRÉDIT

Le risqué de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La SCHL s'expose au risque de crédit de différentes façons en raison de ses placements, des prêts qu'elle a octroyés, de ses instruments dérivés, des avances qu'elle a versées aux ensembles de logements sociaux en difficulté dont elle assure les prêts hypothécaires et de ses créances hypothécaires.

Le risque de crédit lié aux placements et instruments dérivés de la Société est géré en fonction de politiques qui prévoient des cotes de crédit minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, cote de crédit et secteur d'activité, ainsi qu'au moyen des accords appropriés.

La SCHL s'expose à un risque de crédit en cas de défaut de paiement des contreparties de swap. La juste valeur des garanties détenues par la SCHL totalisait 445 millions de dollars au 30 juin 2011 (428 millions de dollars au 31 décembre 2010).

La FCH s'expose aussi à un risque de crédit en cas de défaut de paiement ou de baisse de la cote de crédit des contreparties de swap ainsi qu'en raison de ses placements. Elle atténue ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées et en exigeant des garanties fondées sur les cotes de crédit. Au 30 juin 2011, la juste valeur des garanties détenues par la FCH totalisait 196 millions de dollars (191 millions de dollars au 31 décembre 2010).

15. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle du fait que la Société peut éprouver des difficultés à s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers. Selon la politique sur le risque de liquidité de la Société, des limites appropriées sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût net au titre des avantages du personnel est inclus dans les charges opérationnelles de la SCHL.

Pour la période de trois mois close le 30 juin:

(En millions de dollars)	Régimes de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	2011	2010
Coût des services rendus pendant la période, déduction faite des cotisations des salariés	7	6	1	1
Charges d'intérêts	18	18	2	2
Rendement prévu de l'actif des régimes (gain)/perte	(19)	(18)	-	-
Amortissement des modifications des régimes	-	-	-	-
Coût des régimes à prestations déterminées	6	6	3	3

Pour la période de six mois close le 30 juin:

(En millions de dollars)	Régimes de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	2011	
Coût des services rendus pendant la période, déduction faite des cotisations des salariés	12	11	2	2
Charges d'intérêts	36	36	5	4
Rendement prévu de l'actif des régimes (gain) perte	(38)	(35)	-	-
Amortissement des modifications des régimes	-	-	-	-
Coût des régimes à prestations déterminées	10	12	7	6

La Société a décidé de procéder à une évaluation de son régime de retraite au 31 décembre 2010. On s'attend à ce que les résultats donnent lieu à une hausse des cotisations de la Société. Le montant d'une telle hausse reste toutefois inconnu pour l'instant.

17. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des immeubles de placement inclus dans les débiteurs et autres actifs :

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2011	2010	2011	2010
Solde au début de la période	147	119	146	119
Charges capitalisées dans les immeubles de placement existants	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Gains latents (pertes latentes) de la juste valeur	-	-	1	-
Solde à la fin de la période	147	119	147	119

Des tranches de 112 millions de dollars, de 34 millions de dollars et d'un million de dollars du solde des immeubles de placement au 30 juin 2011 sont incluses respectivement dans les portefeuilles de placements des activités d'octroi de prêts, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

18. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les états financiers consolidés reflètent les comptes des quatre secteurs d'activité de la SCHL (assurance prêt hypothécaire, titrisation, application des programmes de logement et octroi de prêts), lesquels offrent différents programmes à l'appui des objectifs de la SCHL et de ceux de la FCH. Les actifs de la Société sont situés au Canada où ses revenus sont constatés. Les résultats de chaque secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2. La colonne « Octroi de prêts » comprend certains éléments qui ne sont pas attribués à chaque activité. La colonne « Application des programmes de logement » contient les remboursements qui se rapportent aux activités d'octroi de prêt, tel qu'il est décrit à la note 11.

Trois mois clos le 30 juin (En millions de dollars)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Application des programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
PRODUITS														
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances	-	-	435	433	-	-	-	-	1 620	1 511	-	-	2 055	1 944
Primes et droits	437	433	48	46	-	-	-	-	-	-	-	-	485	479
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	-	-	-	-	-	-	162	158	-	-	-	-	162	158
Produits de placements en valeurs mobilières	149	147	11	9	-	-	9	5	-	-	(16)	(16)	153	145
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	36	22	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	42	23
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	2	4	-	-	-	-	(9)	(8)	-	-	(4)	(3)	(11)	(7)
Crédits parlementaires et autres produits	1	2	4	4	409	646	3	3	45	46	(28)	(28)	434	673
	625	608	504	493	409	646	165	158	1 665	1 557	(48)	(47)	3 320	3 415
CHARGES														
Charges d'intérêts	-	-	435	432	-	-	165	161	1 618	1 509	(16)	(16)	2 202	2 086
Charges opérationnelles	49	49	2	2	27	29	4	6	47	48	(28)	(28)	101	106
Dépenses des programmes de logement et règlements nets	114	161	-	-	382	617	-	-	-	-	-	-	496	778
	163	210	437	434	409	646	169	167	1 665	1 557	(44)	(44)	2 799	2 970
Impôt sur le résultat	(121)	(106)	(18)	(17)	-	-	1	-	-	-	-	-	(138)	(123)
RÉSULTAT NET	341	292	49	42	-	-	(3)	(9)	-	-	(4)	(3)	383	322
Total des produits	625	608	504	493	409	646	165	158	1 665	1 557	(48)	(47)	3 320	3 415
Produits intersectoriels ¹	(17)	(17)	(28)	(28)	-	-	(3)	(2)	-	-	-	-	(48)	(47)
Produits externes	608	591	476	465	409	646	162	156	1 665	1 557	(48)	(47)	3 272	3 368

¹ Les produits intersectoriels et intersociétés sont composés de ce qui suit :

- Les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités d'assurance prêt hypothécaire proviennent des OHC détenues;
- La FCH verse des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils qui sont imputés aux activités de titrisation. De plus, les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités de titrisation proviennent des OHC détenues et des emprunts sur les marchés de capitaux.

Six mois clos le 30 juin (En millions de dollars)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Application des programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011		2011	2010	2011	2010	2011	2010
PRODUITS														
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances	-	-	879	853	-	-	-	-	3 259	3 010	-	-	4 138	3 863
Primes et droits	855	842	98	88	-	-	-	-	-	-	-	-	953	930
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	-	-	-	-	-	-	323	316	-	-	-	-	323	316
Produits de placements en valeurs mobilières	297	291	21	18	-	-	17	10	-	-	(32)	(32)	303	287
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	108	31	11	2	-	-	-	-	-	-	-	-	119	33
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	4	5	-	-	-	-	(9)	(19)	-	-	(3)	(2)	(8)	(16)
Crédits parlementaires et autres produits	1	2	7	8	1 204	1 637	6	2	93	79	(56)	(48)	1 255	1 680
	1 265	1 171	1 016	969	1 204	1 637	337	309	3 352	3 089	(91)	(82)	7 083	7 093
CHARGES														
Charges d'intérêts	1	-	879	852	-	-	327	319	3 254	3 006	(32)	(32)	4 429	4 145
Charges opérationnelles	97	93	5	4	58	56	9	11	98	83	(56)	(48)	211	199
Dépenses des programmes de logement et règlements nets	262	336	-	-	1 146	1 581	-	-	-	-	-	-	1 408	1 917
	360	429	884	856	1 204	1 637	336	330	3 352	3 089	(88)	(80)	6 048	6 261
Impôt sur le résultat	(238)	(196)	(35)	(32)	-	-	-	4	-	-	-	-	(273)	(224)
RÉSULTAT NET	667	546	97	81	-	-	1	(17)	-	-	(3)	(2)	762	608
Total des produits	1 265	1 171	1 016	969	1 204	1 637	337	309	3 352	3 089	(91)	(82)	7 083	7 093
Produits intersectoriels ¹	(30)	(31)	(56)	(48)	-	-	(5)	(3)	-	-	-	-	(91)	(82)
Produits externes	1 235	1 140	960	921	1 204	1 637	332	306	3 352	3 089	(91)	(82)	6 992	7 011

¹ Les produits intersectoriels et intersociétés sont composés de ce qui suit :

- Les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités d'assurance prêt hypothécaire proviennent des OHC détenues;
- La FCH verse des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils qui sont imputés aux activités de titrisation. De plus, les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités de titrisation proviennent des OHC détenues et des emprunts sur les marchés de capitaux.

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 (En millions de dollars)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Application des programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
ACTIF														
Placements en valeurs mobilières														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	67	62	1	1	-	-	1 252	1 028	-	-	(482)	(380)	838	711
Disponibles à la vente	17 283	17 066	1 280	1 201	-	-	-	-	-	-	(1 865)	(1 908)	16 698	16 359
Placements dans des titres hypothécaires LNH														
Prêts et créances	-	-	57 161	59 200	-	-	-	-	205 379	195 793	-	-	262 540	254 993
Prêts														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	-	7 076	7 294	-	-	-	-	7 076	7 294
Autres	-	-	-	-	-	-	4 859	4 214	-	-	-	-	4 859	4 214
Investissements liés aux programmes de logement	-	-	-	-	-	-	840	873	-	-	-	-	840	873
Autres actifs	1 168	766	175	232	-	-	1 792	1 660	702	845	-	-	3 837	3 503
	18 518	17 894	58 617	60 634	-	-	15 819	15 069	206 081	196 638	(2 347)	(2 288)	296 688	287 947
PASSIF														
Primes et droits non acquis	6 803	6 874	486	483	-	-	-	-	-	-	-	-	7 289	7 357
Emprunts														
Obligations hypothécaires du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	205 379	195 793	(2 297)	(2 246)	203 082	193 547
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	-	-	-	-	2 909	3 054	-	-	(16)	(14)	2 893	3 040
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	-	-	57 161	59 200	-	-	11 620	10 756	-	-	-	-	68 781	69 956
Autres passifs	1 420	1 372	91	166	-	-	1 206	1 166	702	845	(8)	(8)	3 411	3 541
	8 223	8 246	57 738	59 849	-	-	15 735	14 976	206 081	196 638	(2 321)	(2 268)	285 456	277 441
CAPITAUX PROPRES DU CANADA														
Capital d'apport	-	-	-	-	-	-	25	25	-	-	-	-	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	581	587	38	40	-	-	-	-	-	-	(20)	(17)	599	610
Résultats non distribués	9 714	9 061	841	745	-	-	59	68	-	-	(6)	(3)	10 608	9 871
	10 295	9 648	879	785	-	-	84	93	-	-	(26)	(20)	11 232	10 506
	18 518	17 894	58 617	60 634	-	-	15 819	15 069	206 081	196 638	(2 347)	(2 288)	296 688	287 947

¹ Les éliminations portées au bilan visent les avoirs intersectoriels et intersociétés composés d'OHC et d'emprunts sur les marchés de capitaux de même que les comptes intersectoriels découlant de l'imputation des charges opérationnelles, sans majoration.

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La SCHL verse des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont portés en réduction des autres produits, ont atteint 2 millions et 5 millions de dollars pour les périodes respectives de trois et six mois closes le 30 juin 2011 (2 millions et 5 millions de dollars respectivement pour les périodes correspondantes de 2010) en ce qui concerne les activités de titrisation, alors que des montants nuls ont été enregistrés pour les activités d'assurance prêt hypothécaire (montants nuls en 2010 également).

Tous les autres renseignements sur les opérations importantes et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 25 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 décembre 2010). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. La SCHL ne prévoit pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle elle est partie aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière.

21. TRANSITION AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Première application des IFRS

La SCHL a adopté les IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), le 1^{er} janvier 2010 conformément à la norme IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Avant d'adopter les IFRS, la SCHL dressait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. L'IFRS 1 exige l'inclusion d'un énoncé de conformité aux IFRS explicite et sans réserve dans les premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. Les états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2011 seront les premiers états financiers annuels de la SCHL préparés conformément aux IFRS. Par conséquent, un énoncé de conformité aux IFRS sans réserve sera inclus dans ces états financiers.

Les états financiers trimestriels, y compris les chiffres correspondants de 2010, ont été préparés conformément à la Norme du Conseil du Trésor du Canada pour les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, selon les méthodes comptables décrites à la note 2.

Exception obligatoire en vertu des IFRS

Pour préparer les chiffres correspondants en vertu des IFRS, la SCHL n'a pas fait d'évaluation a posteriori pour élaborer ou modifier les estimations formulées auparavant selon les PCGR du Canada.

Exceptions facultatives en vertu des IFRS

L'IFRS 1 comprend certaines exceptions facultatives pour préparer les premiers états financiers IFRS. La SCHL a choisi d'appliquer les exceptions suivantes aux termes de l'IFRS 1 :

- **Avantages du personnel** – Toutes les pertes nettes actuarielles cumulatives au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisées en résultats non distribués. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées, de la juste valeur de l'actif des régimes, de l'excédent ou du déficit ainsi que des écarts entre résultats et prévisions pour les régimes de retraite à prestations déterminées de la SCHL sera présentée pour les quatre périodes annuelles antérieures, puis établie de manière prospective, à compter du 1^{er} janvier 2010.

- **Contrats d'assurance** – Les données sur l'évolution des règlements seront présentées pour les cinq exercices précédant celui de l'adoption. Les données de l'exercice s'ajouteront progressivement jusqu'à ce que les données sur l'évolution des règlements des dix exercices précédents aient été fournies.
- **Contrats de location** – L'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, a été appliquée aux accords en vigueur au 1^{er} janvier 2010 selon les faits et circonstances pertinents à cette date.

Incidences de la transition aux IFRS

Certains des chiffres correspondants de 2010 présentés dans les états financiers trimestriels ont été auparavant préparés et présentés selon les PCGR du Canada. Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements entre les états financiers de 2010 déjà présentés selon les PCGR du Canada et les chiffres correspondants de 2010 compris dans les présents états financiers consolidés. Les éléments de rapprochement représentent les principales différences entre les anciennes méthodes comptables de la SCHL selon les PCGR du Canada, et ses méthodes comptables courantes conformes aux IFRS. Ils sont décrits en détail à la suite des tableaux. La transition aux IFRS n'a pas eu d'incidence considérable sur l'état des flux de trésorerie.

Rapprochement des états du flux de trésorerie entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon les PCGR du Canada au 31 décembre 2009		4 242
Instruments financiers		
Décomptabilisation	(a) (i)	(3 407)
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010		835

(En millions de dollars)	Notes	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie selon les PCGR du Canada		2 279
Instruments financiers		
Décomptabilisation	(a) (i)	(2 129)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de 2010, tel que déclaré selon les IFRS		150
Trésorerie et équivalents de trésorerie en vertu des IFRS au 1^{er} janvier 2010		835
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		150
Trésorerie et équivalents de trésorerie en vertu des IFRS au 31 décembre 2010		985

Rapprochement des capitaux propres entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Capitaux propres du Canada selon les PCGR du Canada		11 435	9 263
Instruments financiers			
Décomptabilisation	(a) (i)	(988)	(531)
Transactions entre parties liées	(a) (ii)	30	2
Avantages du personnel			
Gains et pertes actuariels	(b) (i)	(350)	(246)
Coût des services passés	(b) (ii)	(20)	(29)
Actif transitoire	(b) (iii)	(12)	15
Autres	(b) (iv)	-	(4)
Immeubles de placement	(c)	81	69
Comptabilisation des produits	(d)	51	49
Impôt sur le résultat	(e)	279	150
		(929)	(525)
Capitaux propres du Canada en vertu des IFRS		10 506	8 738

Rapprochement du résultat net entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat net selon les PCGR du Canada		1 768
Différences augmentant (diminuant) le résultat net présenté auparavant		
Instruments financiers		
Décomptabilisation	(a) (i)	(455)
Transactions entre parties liées	(a) (ii)	28
Avantages du personnel		
Gains et pertes actuariels	(b) (i)	14
Coût des services passés	(b) (ii)	9
Actif transitoire	(b) (iii)	(27)
Autres		4
Immeubles de placement	(c)	12
Comptabilisation des produits	(d)	2
Impôt sur le résultat	(e)	106
		(307)
Résultat net en vertu des IFRS		1 461

Rapprochement du résultat global entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat global selon les PCGR du Canada		2 171
Différences augmentant (diminuant) le résultat net présenté auparavant		(307)
Différences augmentant (diminuant) les autres éléments du résultat global présentés auparavant		
Avantages du personnel – Gains et pertes actuariels	(b) (i)	(96)
		(403)
Résultat global en vertu des IFRS		1 768

Rapprochement du bilan consolidé entre les PCGR du Canada et les IFRS

Au 1^{er} janvier 2010

(En millions de dollars)	Ajustements en vertu des IFRS						Solde IFRS
	Solde PCGR du Canada	Instruments financiers				Comptabilisation des produits ^d	
		Décomptabilisation ^a	Transactions entre parties liées ^a	Avantages du personnel ^b	Immeubles de placement ^c		
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 242	(3 407)	-	-	-	-	835
Placements dans des titres hypothécaires LNH							
Prêts et créances	-	237 282	-	-	-	-	237 282
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	143 791	(143 791)	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à leur échéance	59 000	(59 000)	-	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 273	(395)	-	-	-	-	878
Disponibles à la vente	14 347	-	-	-	-	-	14 347
Détenus jusqu'à leur échéance	54	(54)	-	-	-	-	-
Titres acquis en vertu de conventions de revente	32 370	(32 243)	-	-	-	-	127
Prêts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 533	-	-	-	-	-	7 533
Autres	3 255	-	-	-	-	-	3 255
Investissements liés aux programmes de logement	939	-	-	-	-	-	939
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	476	-	-	-	-	-	476
Intérêts courus à recevoir	812	472	-	-	-	-	1 284
Débiteurs et autres actifs	682	-	-	(118)	69	(5)	628
Instruments dérivés	4 047	(3 936)	-	-	-	-	111
	272 821	(5 072)	-	(118)	69	(5)	267 695
PASSIF							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	51	-	-	-	-	-	51
Primes et droits non acquis	7 177	-	-	-	-	(54)	7 123
Créditeurs et autres passifs	694	-	-	147	-	-	841
Intérêts courus à payer	1 108	(40)	-	-	-	-	1 068
Instruments dérivés	996	(733)	-	-	-	-	263
Emprunts							
Obligations hypothécaires du Canada	177 763	(3 768)	-	-	-	-	173 995
Emprunts sur les marchés de capitaux	4 438	-	-	-	-	-	4 438
Emprunts auprès du gouvernement du Canada							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 477	-	-	-	-	-	4 477
Autres	65 376	-	(2)	-	-	-	65 374
Provision pour règlements	1 276	-	-	-	-	-	1 276
Passifs d'impôt différé	202	(136)	1	(46)	17	13	51
	263 558	(4 677)	(1)	101	17	(41)	258 957
CAPITAUX PROPRES DU CANADA							
Capital d'apport	25	-	-	-	-	-	25
Cumul des autres éléments du résultat global	207	-	-	-	-	-	207
Résultats non distribués	9 031	(395)	1	(219)	52	36	8 506
	9 263	(395)	1	(219)	52	36	8 738
	272 821	(5 072)	-	(118)	69	(5)	267 695

Rapprochement du bilan consolidé entre les PCGR du Canada et les IFRS

Au 31 décembre 2010

(En millions de dollars)	Ajustements en vertu des IFRS						Solde IFRS
	Solde PCGR du Canada	Instruments financiers				Comptabilisation des produits ^d	
		Décomptabilisation ^a	Transactions entre parties liées ^a	Avantages du personnel ^b	Immeubles de placement ^c		
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 521	(5 536)	-	-	-	-	985
Placements dans des titres hypothécaires LNH							
Prêts et créances	-	254 993	-	-	-	-	254 993
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	159 895	(159 895)	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à leur échéance	55 742	(55 742)	-	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 651	(940)	-	-	-	-	711
Disponibles à la vente	16 359	-	-	-	-	-	16 359
Détenus jusqu'à leur échéance	124	(124)	-	-	-	-	-
Titres acquis en vertu de conventions de revente	34 208	(34 208)	-	-	-	-	-
Prêts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 294	-	-	-	-	-	7 294
Autres	4 214	-	-	-	-	-	4 214
Investissements liés aux programmes de logement	873	-	-	-	-	-	873
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	531	-	-	-	-	-	531
Intérêts courus à recevoir	851	429	-	-	-	-	1 280
Débiteurs et autres actifs	644	-	-	(128)	81	(6)	591
Instruments dérivés	4 311	(4 195)	-	-	-	-	116
	293 218	(5 218)	-	(128)	81	(6)	287 947
PASSIF							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	60	-	-	-	-	-	60
Primes et droits non acquis	7 414	-	-	-	-	(57)	7 357
Créditeurs et autres passifs	925	-	-	253	-	-	1 178
Intérêts courus à payer	1 092	(36)	-	-	-	-	1 056
Instruments dérivés	360	(253)	-	-	-	-	107
Emprunts :							
Obligations hypothécaires du Canada	197 488	(3 941)	-	-	-	-	193 547
Emprunts sur les marchés de capitaux	3 040	-	-	-	-	-	3 040
Emprunts auprès du gouvernement du Canada :							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 717	-	-	-	-	-	5 717
Autres	64 269	-	(30)	-	-	-	64 239
Provision pour règlements	1 096	-	-	-	-	-	1 096
Passifs d'impôt différé	322	(252)	7	(66)	20	13	44
	281 783	(4 482)	(23)	187	20	(44)	277 441
CAPITAUX PROPRES DU CANADA							
Capital d'apport	25	-	-	-	-	-	25
Cumul des autres éléments du résultat global	610	-	-	-	-	-	610
Résultats non distribués	10 800	(736)	23	(315)	61	38	9 871
	11 435	(736)	23	(315)	61	38	10 506
	293 218	(5 218)	-	(128)	81	(6)	287 947

Rapprochement de l'état consolidé des résultats et du résultat global selon les PCGR du Canada et les IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2010

(En millions de dollars)	Ajustements en vertu des IFRS							Solde IFRS
	Solde PCGR du Canada	Instruments financiers					Comptabilisation des produits ^d	
		Décomptabilisation ^a	Transactions entre parties liées ^a	Avantages du personnel ^b	Immeubles de placement ^c			
PRODUITS								
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH	7 729	260	-	-	-	-	-	7 989
Primes et droits	1 922	-	-	-	-	3	-	1 925
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	641	-	-	-	-	-	-	641
Produits de placements en valeurs mobilières	842	(253)	-	-	-	-	-	589
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers	101	-	-	-	-	-	-	101
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers	434	(455)	28	-	-	-	-	7
Autres produits	92	-	-	-	12	-	-	104
	11 761	(448)	28	-	12	3	-	11 356
Crédits parlementaires affectés aux:								
Programmes	3 040	-	-	-	-	-	-	3 040
Charges opérationnelles	115	-	-	-	-	-	-	115
	3 155	-	-	-	-	-	-	3 155
	14 916	(448)	28	-	12	3	-	14 511
CHARGES								
Charges d'intérêts	8 552	7	-	-	-	-	-	8 559
Dépenses des programmes de logement	3 040	-	-	-	-	-	-	3 040
Règlements nets	497	-	-	-	-	-	-	497
Charges opérationnelles	405	-	-	-	-	1	-	406
	12 494	7	-	-	-	1	-	12 502
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 422	(455)	28	-	12	2	-	2 009
IMPÔT								
Exigible	542	-	-	1	-	-	-	543
Différé	112	(116)	7	(1)	3	-	-	5
	654	(116)	7	-	3	-	-	548
RÉSULTAT NET	1 768	(339)	21	-	9	2	-	1 461
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL								
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt)	421	-	-	-	-	-	-	421
Reclassement des gains nets comptabilisés (pertes nettes comptabilisées) des exercices antérieurs réalisés (réalisées) pendant la période et imputés (imputés) au résultat net (déduction faite de l'impôt)	(18)	-	-	-	-	-	-	(18)
Gains nets actuariels (pertes nettes actuarielles) sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	(96)	-	-	-	(96)
	403	-	-	(96)	-	-	-	307
RÉSULTAT GLOBAL	2 171	(339)	21	(96)	9	2	-	1 768

Différences entre les méthodes comptables selon les PCGR du Canada et les IFRS

Les éléments de rapprochement dans les tableaux qui précèdent représentent les principales différences entre les anciennes méthodes comptables de la SCHL selon les PCGR du Canada et ses méthodes comptables courantes en vertu des IFRS. Les explications ci-dessous ne présentent toutefois pas l'ensemble complet des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

(a) Instruments financiers

(i) Décomptabilisation

PCGR du Canada – Les placements dans des titres hypothécaires LNH inclus dans le portefeuille des activités de titrisation étaient classés comme étant des instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance et comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils étaient ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des titres hypothécaires LNH détenus par la FCH étaient désignés à la juste valeur et comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils étaient ensuite évalués à la juste valeur.

Les swaps conclus à l'égard des placements dans des titres hypothécaires LNH inclus dans le portefeuille des activités de titrisation étaient classés comme étant des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps étaient imputés aux gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers et les gains et pertes réalisés à la cession étaient imputés aux gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les instruments financiers. Les coûts de transaction des swaps étaient passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés.

IFRS – Les achats de titres hypothécaires LNH aux termes du PAPHA et par la FCH qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation par les émetteurs de ces titres sont traités par la SCHL comme étant du financement garanti à l'intention des émetteurs et couvert par les titres hypothécaires LNH et les actifs réinvestis connexes. Ces transactions sont classées dans les prêts et créances des placements dans des titres hypothécaires LNH et comptabilisées initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres hypothécaires LNH, les actifs réinvestis et les swaps conclus conjointement avec les achats de TH LNH inadmissibles à la décomptabilisation par les émetteurs ne sont pas inscrits au bilan de la SCHL. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les placements dans des titres hypothécaires LNH détenus jusqu'à leur échéance et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les actifs réinvestis connexes (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements en valeurs mobilières et titres acquis en vertu de conventions de revente) ont été remplacés le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 par les prêts et créances des placements dans des titres hypothécaires LNH;
- les intérêts courus à recevoir ont augmenté de 472 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (429 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence nette de la comptabilisation des intérêts sur les prêts et créances des placements dans des titres hypothécaires LNH et de la décomptabilisation des intérêts sur les placements dans des TH LNH et les actifs réinvestis et swaps connexes;
- les actifs au titre des instruments dérivés ont diminué de 3 936 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (4 195 millions de dollars au 31 décembre 2010), les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 733 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (253 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les intérêts courus à payer ont diminué de 40 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (36 millions de dollars au 31 décembre 2010) en raison de la décomptabilisation des swaps;
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a diminué de 339 millions de dollars;

- les résultats non distribués ont diminué de 395 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (736 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences sur les instruments financiers à des fins de décomptabilisation.

(ii) Transactions entre parties liées

PCGR du Canada – Les emprunts auprès du gouvernement du Canada classés dans les autres passifs financiers étaient des transactions entre parties liées comptabilisées initialement au montant de l'échange, soit le montant de la contrepartie reçue et convenue avec le gouvernement. Ces emprunts ont été ensuite évalués au coût amorti.

IFRS – Les emprunts auprès du gouvernement du Canada classés dans les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ensuite au coût amorti. Les différences entre le montant de l'échange et la juste valeur des emprunts sont imputées aux gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les instruments financiers lors de la comptabilisation initiale. Les ajustements sont amortis sur la durée des emprunts. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ont diminué de 2 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (30 millions de dollars au 31 décembre 2010)
- résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a augmenté de 21 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont diminué d'un million de dollars au 1^{er} janvier 2010 (23 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences sur les instruments financiers en ce qui concerne les transactions entre parties liées.

(b) Avantages du personnel

(i) Gains et pertes actuariels

PCGR du Canada – Pour le régime de retraite à prestations déterminées, l'excédent des gains et pertes nets actuariels sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, était imputé au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. Le solde non amorti des gains et pertes nets actuariels n'a pas été comptabilisé.

IFRS – Pour le régime de retraite à prestations déterminées, les gains et pertes actuariels sont imputés aux autres éléments du résultat global à mesure qu'ils surviennent et virés aux résultats non distribués. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont diminué de 220 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (310 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 26 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (40 millions de dollars au 31 décembre 2010). Ces ajustements reflètent la comptabilisation des pertes nettes actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées de 246 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (350 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a augmenté de 10 millions de dollars et les autres éléments du résultat global ont diminué de 96 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont diminué de 206 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (293 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences dans les gains et pertes actuariels liés aux avantages du personnel.

(ii) Coûts des services passés

PCGR du Canada – En ce qui concerne le régime de retraite à prestations déterminées, le coût des services passés était amorti au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. Le solde non amorti du coût des services passés n'a pas été comptabilisé.

IFRS – Dans le cas du régime de retraite à prestations déterminées, le coût des services passés est comptabilisé en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée moyenne d'activité jusqu'à ce que les prestations soient acquises. Si les prestations sont déjà acquises dès le lancement ou la modification d'un régime de retraite à prestations déterminées, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont diminué de 18 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (9 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (11 millions de dollars au 31 décembre 2010). Ces ajustements reflètent la comptabilisation des prestations acquises incluses dans le coût des services passés de 29 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (20 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 7 millions de dollars
- les résultats non distribués ont diminué de 22 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (15 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette du coût des services passés pour les avantages du personnel.

(iii) Actif ou obligation transitoire

PCGR du Canada – En ce qui concerne le régime de retraite à prestations déterminées, l'actif ou l'obligation transitoire était évalué au 1^{er} janvier 2000, soit la date à laquelle la SCHL a commencé à appliquer le chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, Avantages sociaux futurs. L'actif ou l'obligation transitoire était amorti au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. Le solde non amorti de l'actif ou de l'obligation transitoire n'a pas été comptabilisé.

IFRS – Il n'y a pas d'actif ou d'obligation transitoire pour le régime de retraite à prestations déterminées en vertu des IFRS. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont augmenté de 31 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (0 million de dollars au 31 décembre 2010) et les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 16 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (12 millions de dollars au 31 décembre 2010). Ces ajustements reflètent la comptabilisation de l'actif transitoire net du régime de retraite à prestations déterminées de 15 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (12 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a diminué de 21 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont augmenté de 11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (ils avaient diminué de 9 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences de l'actif ou de l'obligation transitoire pour les avantages du personnel.

Reclassement du passif au titre du régime de retraite à prestations déterminées

Selon les PCGR du Canada, un actif au titre des prestations constituées a été comptabilisé pour le régime de retraite à prestations déterminées. Les différences des méthodes relatives à la comptabilisation ainsi qu'à l'évaluation en vertu des IFRS pour les avantages postérieurs à l'emploi entraînent la comptabilisation d'un passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations déterminées. Par conséquent, le montant selon lequel la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées dépasse la juste valeur de l'actif du régime, soit 89 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (192 millions de dollars au 31 décembre 2010), a été reclassé des débiteurs et autres actifs aux créditeurs et autres passifs.

(iv) Autres

Un passif additionnel pour certains avantages du personnel à court terme a été comptabilisé en vertu des IFRS, ce qui a entraîné une augmentation de 5 millions de dollars des créiteurs et autres passifs au 1^{er} janvier 2010 (0 million de dollars au 31 décembre 2010). Les résultats non distribués ont diminué de 4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (0 million de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette de la différence. Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 4 millions de dollars.

(c) Immeubles de placement

PCGR du Canada – Les immeubles de placement étaient évalués au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur.

IFRS – Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont augmenté de 69 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (81 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'excédent de la juste valeur des immeubles de placement sur le prix coûtant, moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur;
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 9 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont augmenté de 52 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (61 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences pour les immeubles de placement.

(d) Comptabilisation des produits

PCGR du Canada – Les droits de demande et les droits compensatoires pour les cautionnements de paiement périodique de la SCHL à l'égard des TH LNH étaient différés et imputés aux produits sur la durée des titres selon la méthode linéaire. Les coûts directement liés au consentement ainsi qu'à l'administration courante des cautionnements de paiement périodique étaient différés et imputés aux charges opérationnelles sur la durée des titres.

IFRS – Les droits de demande sont imputés aux produits lors du traitement des demandes. Les droits relatifs aux prêts hypothécaires assurés par le secteur privé sont imputés aux produits pendant le mois à l'égard duquel les droits se rapportent. Les coûts directement liés au consentement ainsi qu'à l'administration courante des cautionnements de paiement périodique sont imputés aux charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont diminué de 5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (6 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les primes et droits non acquis ont diminué de 54 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (57 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 2 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont augmenté de 36 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (38 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences sur la comptabilisation des produits.

(e) Impôt sur le résultat

Les écarts en matière d'impôt sur le résultat attribuables aux différences entre les PCGR du Canada et les IFRS tiennent compte de l'incidence de la comptabilisation des effets sur l'impôt différé.

(f) Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

L'objectif de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* consiste à spécifier les informations financières relatives aux contrats d'assurance que doivent présenter les assureurs jusqu'à ce que l'IASB ait terminé la mise en œuvre d'une norme révisée sur le sujet. Sauf en ce qui concerne quelques exigences, la norme porte essentiellement sur la présentation d'informations qui font ressortir et expliquent les montants liés aux contrats d'assurance dans les états financiers d'un assureur et qui aident le lecteur à comprendre le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance. Par conséquent, d'ici la publication de la norme révisée, la Société continuera d'appliquer sa méthode actuelle d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance.

INFORMATIONS ANNUELLES SÉLECTIONNÉES

À la suite des rajustements indiqués précédemment, les informations à fournir dans les états financiers annuels préparés conformément aux IFRS qui ont été le plus touchées par l'adoption de ces normes sont présentées dans ce qui suit en fonction de l'exercice précédent.

A) PLACEMENTS DANS DES TITRES HYPOTHÉCAIRES LNH - PRÊTS ET CRÉANCES

Dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), la SCHL a acheté des TH LNH assurés auprès d'institutions financières canadiennes (émetteurs), aux termes d'opérations d'adjudication inversée, grâce à des fonds empruntés du gouvernement du Canada. Pour chaque opération d'adjudication, des swaps ont été conclus selon lesquels la SCHL paie tous les intérêts touchés sur les TH LNH et les titres de réinvestissement, déduction faite des dépenses, aux contreparties de swap et elle reçoit de ces dernières des paiements égaux aux intérêts qu'elle doit verser sur ses emprunts aux termes du PAPHA.

La Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) achète des TH LNH assurés auprès des vendeurs approuvés au moyen de fonds provenant de l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Des swaps d'intérêt sont alors conclus et stipule que la SCHL paiera aux contreparties de swap tous les intérêts touchés sur les TH LNH et les titres de réinvestissement, déduction faite des dépenses, et qu'elle recevra des paiements correspondants aux intérêts qu'elle doit verser sur ses emprunts liés aux OHC.

Pour satisfaire aux exigences de remboursement du capital des emprunts auprès du gouvernement du Canada et des OHC, les remboursements périodiques ou anticipés du capital des TH LNH sous-jacents sont détenus dans un compte désigné au nom de la SCHL ou de la FCH, gérés et réinvestis dans des actifs admissibles, par les contreparties de swap conformément aux ententes contractuelles. Les placements en valeurs mobilières, les équivalents de trésorerie et les titres acquis en vertu de conventions de revente figurent parmi les actifs admissibles. Aux termes de certaines opérations d'adjudication liées au PAPHA, la SCHL remet directement au gouvernement du Canada les remboursements mensuels ou anticipés du capital des TH LNH sous-jacents plutôt qu'aux contreparties de swap à des fins de réinvestissement.

Les transferts des TH LNH dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC ne répondent pas aux critères de décomptabilisation. Ainsi, la SCHL les inscrit dans les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances comme étant des opérations de financement garanties par des TH LNH et des titres de réinvestissement connexes de grande qualité. Les TH LNH, les actifs réinvestis et les swaps ne sont pas inscrits au bilan de la SCHL. Cependant, la garantie est détenue au nom de la SCHL ou de la FCH et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les placements dans les titres hypothécaires LNH – Prêts et créances. Les sommes exigibles des contreparties de swap correspondent aux intérêts générés par les placements dans les titres hypothécaires LNH – Prêts et créances.

Le tableau qui suit présente l'éventail des échéances, en fonction des remboursements non actualisés du capital, ainsi que le rendement moyen des placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances.

(En millions de dollars)	Durée résiduelle à l'échéance				31 décembre 2010
	0-1 an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans	
PAPHA¹					
Placements dans des TH LNH – Prêts et créances	1 450	55 755	1 995	-	59 200
Rendement	2,10 %	3,04 %	3,20 %	-	3,02 %
FCH					
Placements dans des TH LNH – Prêts et créances	36 025	73 200	67 300	19 005	195 530
Rendement	4,07 %	3,86 %	2,53 %	3,40 %	3,40 %
Total	37 475	128 955	69 295	19 005	254 730

(1) Aux termes de certaines opérations d'adjudication dans le cadre du PAPHA, la SCHL encaisse des remboursements de capital, prévus ou anticipés, sur les placements dans des TH LNH – Prêts et créances. Les échéances des prêts sont estimées en fonction des hypothèses sur les remboursements anticipés (1 % par année) et les règlements (4 % par année) des titres hypothécaires sous-jacents. Ces remboursements anticipés et règlements correspondent à des montants reçus plus rapidement que ce qui était prévu au calendrier d'amortissement des prêts hypothécaires. Dans les deux cas, les pourcentages sont des hypothèses fondées sur les montants en capital impayés et posées par la SCHL en fonction des rendements et tendances historiques.

La SCHL et la FCH détiennent des instruments de garantie qui servent d'unique source de remboursement pour les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances. La juste valeur de ces instruments de garantie est indiquée dans le tableau suivant.

(En millions de dollars)	31 décembre 2010
Titres hypothécaires LNH ⁽²⁾ - PAPHA	56 474
Titres de réinvestissement ⁽¹⁾ - PAPHA	3 456
Titres hypothécaires LNH ⁽²⁾ - FCH	159 895
Titres de réinvestissement ⁽¹⁾ - FCH	38 014
Total	257 839

¹ Juste valeur fondée sur les critères de niveau 1

² Juste valeur fondée sur les critères de niveau 2

Comme il est expliqué à la note 10 du Rapport annuel 2010 de la SCHL, le risque de crédit associé aux titres hypothécaires LNH est atténué par la garantie de remboursement périodique du capital et du versement des intérêts.

Les placements autorisés dans le cadre des titres de réinvestissement PAPHA se limitent aux actifs de haute qualité suivants : la trésorerie, les obligations du gouvernement du Canada, les Obligations hypothécaires du Canada, les TH LNH et les conventions de rachat admissibles de titres du gouvernement du Canada. La FCH ne détient que des titres de réinvestissement cotés R-1 Fort ou AAA par au moins deux agences de notation.

B) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SCHL a offre un régime de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire ainsi que d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

Le tableau qui suit présente des informations relatives aux avantages sociaux futurs.

(En millions de dollars)	Régimes de retraite 2010	Avantages postérieurs à l'emploi 2010
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	1 256	153
Coût des prestations pour services rendus	22	4
Cotisations des salariés	11	0
Intérêts débiteurs	72	9
Prestations versées	(61)	(4)
Perte actuarielle (gain actuariel)	114	9
Modifications des régimes	-	(1)
Solde à la fin de l'exercice	1 414	170
Juste valeur de l'actif des régimes		
Solde au début de l'exercice	1 129	-
Rendement réel de l'actif des régimes	79	-
Cotisations de l'employeur	20	4
Cotisations des salariés	11	-
Prestations versées	(61)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	1 178	-
Situation de capitalisation - Excédent (déficit)	(236)	(170)
Coût des services passés non amorti	-	2
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(236)	(168)

C) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque poste d'actif et de passif en fonction des montants qui devraient être recouverts ou réglés dans les douze mois ou ultérieurement, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

(En millions de dollars)	31 décembre 2010			1 ^{er} janvier 2010		
	Un an ou moins	Plus d'un an	Total	Un an ou moins	Plus d'un an	Total
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	985	-	985	835	-	835
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	180	531	711	457	421	878
Disponibles à la vente	774	15 585	16 359	96	14 251	14 347
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	-	-	127	-	127
Placements dans des titres hypothécaires LNH						
Prêts et créances	37 475	217 518	254 993	21 787	215 495	237 282
Prêts (désignés à la juste valeur, autres prêts et investissements liés aux programmes de logement)	86	12 295	12 381	111	11 616	11 727
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	321	210	531	329	147	476
Intérêts courus à recevoir	1 280	-	1 280	1 284	-	1 284
Débiteurs et autres actifs	49	542	591	122	506	628
Instruments dérivés	10	106	116	6	105	111
	41 160	246 787	287 947	25 154	242 541	267 695
PASSIF						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	60	-	60	51	-	51
Créditeurs et autres passifs	504	674	1 178	362	479	841
Intérêts courus à payer	1 056	-	1 056	1 068	-	1 068
Provision pour règlements	-	1 096	1 096	-	1 276	1 276
Instruments dérivés	83	24	107	200	63	263
Primes et droits non acquis	-	7 357	7 357	-	7 123	7 123
Emprunts						
Obligations hypothécaires du Canada	36 025	157 522	193 547	19 332	154 663	173 995
Emprunts sur les marchés de capitaux	871	2 169	3 040	1 342	3 096	4 438
Emprunts auprès du gouvernement du Canada						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	885	4 832	5 717	651	3 826	4 477
Autres	1 661	62 578	64 239	2 591	62 783	65 374
Passif d'impôt reporté	-	44	44	-	51	51
	41 145	236 296	277 441	25 597	233 360	258 957
NET	15	10 491	10 506	(443)	9 181	8 738